



BIENVENUE

BIENVINI, WELCOME, MIRË SE VINI, MARHABA, KARIBU, WELKOM,
DOBRODOŠLI, BIENVENIDO, UDVOZLOM, VELKOMMIN, BENVENUTO,
TONGA SOA, BEM-VINDO, SWAGATA, WILLKOMMEN, NAL-VARRAVU,
BOYEI BOLAMU, VITAJTE, YÔKOSO, Добро пожаловать, أهلاً وسهلاً,...

DANS LE CANTON DE VAUD





CHERS NOUVEAUX HABITANTS

Le canton de Vaud est l'un des cantons où la proportion de personnes étrangères est la plus importante de Suisse (30,5% de la population résidente). Plus de **175 nationalités différentes s'y côtoient et près de 20'000 nouveaux habitants étrangers sont accueillis chaque année**. Si cette diversité culturelle constitue une richesse indéniable, elle est aussi un défi politique et social majeur en termes de cohésion sociale et d'intégration.

Or l'intégration n'est pas l'affaire de quelques-uns. C'est une tâche quotidienne commune à tous, Suisses et étrangers, rassemblés sous l'égide de deux principes fondamentaux inscrits dans la Constitution: le respect réciproque des identités et celui des valeurs de l'Etat de droit.

A l'image de cette publication: chacun y a mis du sien afin de perpétuer la tradition vaudoise qu'est l'hospitalité et de vous transmettre des informations aussi claires que possibles sur votre nouveau lieu de vie. Services étatiques, communaux, associations et privés ont ainsi uni leurs compétences pour vous souhaiter la bienvenue.

Cette brochure est dès lors plus que du papier: elle est un trait d'union.

A stylized, handwritten signature in black ink.

Philippe Leuba
Conseiller d'Etat, Chef du département de l'économie et du sport (DECS)

CHERS NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'arriver dans le canton de Vaud et c'est avec plaisir que nous vous souhaitons une cordiale **BIENVENUE**.

Poser ses valises dans un endroit inconnu et s'y installer est un moment important avec ses joies, ses espoirs mais aussi ses défis et ses difficultés.

Afin que vous puissiez au plus vite trouver vos repères, cette brochure et sa petite boussole symbolique vous accompagneront tout au long de votre installation.

Vous trouverez dans ces pages des informations qui vous permettront de mieux comprendre le système institutionnel (permis de séjour, école, assurances, emploi, etc), les démarches administratives à entreprendre, mais aussi le contact des personnes qui pourront vous aider.

Il est à présent de votre ressort de l'utiliser et de chercher les informations dont vous avez besoin... que cela soit dans ces pages, ou ailleurs!

Cette brochure est d'abord la vôtre mais elle est également celle de toutes celles et ceux qui ont contribué avec dévouement et professionnalisme à sa réalisation. A eux, nos sincères remerciements et à vous, tous nos vœux pour une installation et une intégration aisée en terre vaudoise.



M^{me} Amina Benkais

Déléguée à l'intégration du Canton de Vaud et cheffe du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)



RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Le canton de Vaud est constitué de **316 communes**, formant **10 districts**.

Pour faciliter l'organisation des informations par région, nous avons divisé le canton en **4 zones**.

Zone NORD Jura – Nord vaudois, Gros-de-Vaud, Broye – Vully, Est lausannois, Lavaux - Oron

Zone OUEST La Côte, Ouest lausannois

Zone SUD Lausanne

Zone EST Riviera, Pays-d'Enhaut, Chablais

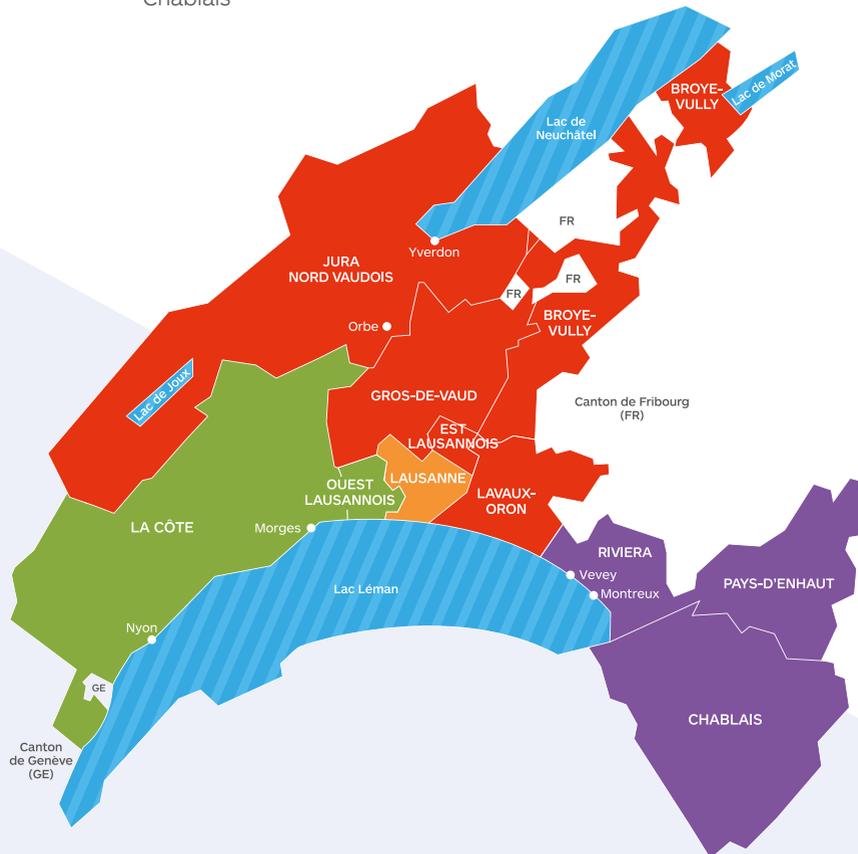
POUR TOUTE INFORMATION GÉNÉRALE

Le bureau cantonal pour l'intégration des étrangers (BCI), le Service social de La Fraternité du CSP et les déléguées communales à l'intégration se tiennent à votre disposition.

POUR TOUTE INFORMATION SPÉCIFIQUE

Vous trouverez dans la suite de ces pages les structures qui seront les plus à même de vous répondre.

N'hésitez pas à prendre contact, ces services vous renseigneront avec plaisir!



INFORMATIONS GÉNÉRALES

La déléguée cantonale et l'équipe du BCI

BUREAU CANTONAL POUR L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS ET LA PRÉVENTION DU RACISME (BCI)

Département de l'économie et du sport
Service de la Population

📍 Rue du Valentin 10 | 1014 Lausanne

🏠 YVERDON-LES-BAINS, NYON, RENENS, BEX

☎ 021 316 49 59

✉ info.integration@vd.ch

🌐 www.vd.ch/integration

Le centre social protestant (CSP)

PERMANENCES INFO-CONSEIL MIGRATION | LA FRATERNITÉ DU CSP

📍 Place M.-L. Arlaud 2 | 1003 Lausanne

🏠 PAYERNE, LAUSANNE, RENENS, ORBE

☎ 021 213 03 53

✉ frat@csp-vaud.ch

🌐 www.csp.ch/fraternite



Les déléguées communales à l'intégration

YVERDON-LES-BAINS

Mme Katja BLANC JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE

📍 Rue de Neuchâtel 2
1400 Yverdon-les-Bains

☎ 024 423 69 44

✉ integration@yverdon-les-bains.ch

🌐 www.yverdon-les-bains.ch/integration

LAUSANNE

Mme Gabriela AMARELLE BUREAU LAUSANNOIS POUR LES IMMIGRÉS (BLI)

📍 Place de la Riponne 10 | CP 5354
1002 Lausanne

☎ 021 315 72 45

✉ bli@lausanne.ch | 🌐 www.lausanne.ch/bli

VEVEY

Mme Stéphanie ZUFFEREY BUREAU DE L'INTÉGRATION

📍 Rue du Simplon 14 | CP 320
1800 Vevey

☎ 021 925 51 85

✉ stephanie.zufferey@vevey.ch

🌐 www.vevey.ch

NYON

Mme Christiane PIAZZINI SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES, ÉDUCATION ET JEUNESSE

📍 Rue des Marchandises 17
CP 1395 | 1260 Nyon

☎ 079 211 02 74

✉ christiane.piazzini@nyon.ch

🌐 www.nyon.ch

RENENS

Mme Joëlle THARIN SERVICE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, SECTEUR INTÉGRATION

📍 Rue de Lausanne 25 | CP 141 | 1020 Renens

☎ 021 632 77 95

✉ delegue.integration@renens.ch

🌐 www.renens.ch

Sites internet en plusieurs langues

🌐 www.ch.ch

🌐 www.swissinfo.ch



TABLE DES MATIÈRES

	PERMIS DE SÉJOUR	11
	COURS DE LANGUE ET TRADUCTION	15
	TRAVAIL	21
	ASSURANCES	25
	LOGEMENT	29
	ENFANTS	33
	SANTÉ	38
	LOISIRS ET CITOYENNETÉ	42
	VIE PRATIQUE	46
	CONTACTS UTILES	49

LEXIQUE PICTOGRAMME

	contact		e-mail		horaires
	adresse		site internet		administration
	téléphone		lieu des activités		

CHECK-LIST: A votre arrivée, n'oubliez pas de...

- 1 Vous annoncer personnellement au contrôle des habitants de votre commune de domicile (voir p.31) **dans les 8 jours qui suivent votre installation**, avec les documents suivants:
 - a. Une **pièce d'identité valable** avec visa d'entrée si nécessaire
 - b. Un **document d'état civil traduit** dans l'une des langues nationales (français, allemand, italien et éventuellement anglais)

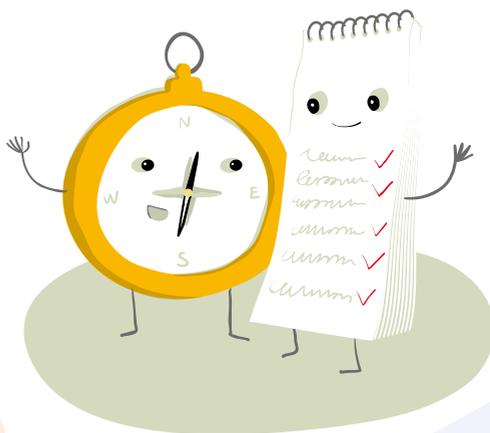
CÉLIBATAIRE	acte de naissance
MARIÉ	acte de mariage
MARIÉ SÉPARÉ	convention de séparation mentionnant la date exacte de la séparation du couple et certificat de famille.
DIVORCÉ	jugement de divorce définitif et exécutoire et acte de mariage.
 - c. Votre **bail à loyer** ou acte d'achat/vente. Si votre nom ne figure pas sur le bail à loyer ou acte d'achat/vente, il faut:
 - › une attestation datée et signée de votre logeur
 - › le bail à loyer ou acte d'achat/vente de votre logeur
 - d. Si vous l'avez déjà, votre certificat d'assurance AVS-AI ou carte d'assurance maladie
 - e. 2 photos passeport
 - f. Vous aurez des frais d'inscription à payer en espèces (entre CHF 15.- et 30.-)

- 2 Prendre une **assurance maladie obligatoire**, au plus tard **3 mois** après votre arrivée (voir p.27).

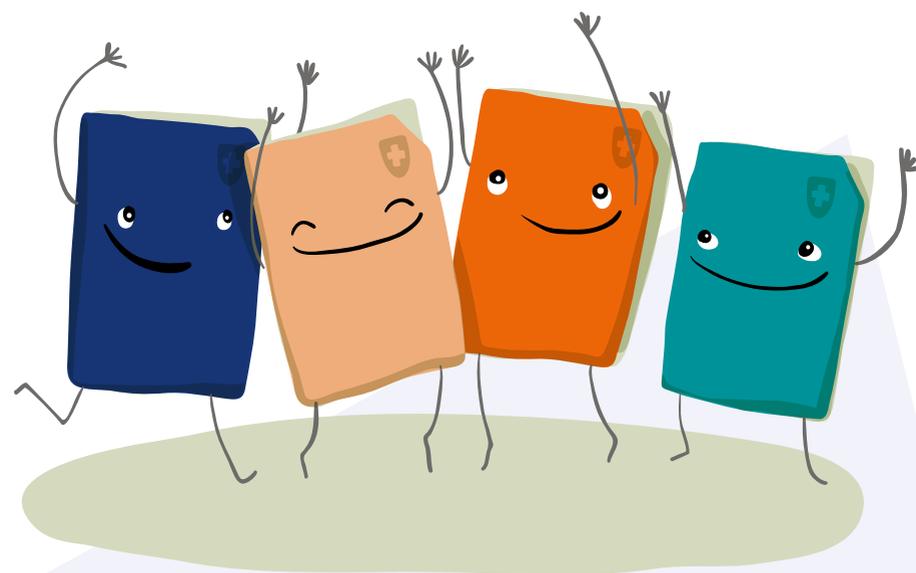
www.vd.ch > Social > Informations sociales > Agences
www.priminfo.ch

- 3 Si vous avez des enfants en âge d'être scolarisés (dès 4 ans), les inscrire **au plus vite** auprès de l'établissement scolaire le plus proche (voir p.35).

www.web-vd.ch/vd_dgeo/etablissements



PERMIS DE SÉJOUR



OBTENIR UN PERMIS DE SEJOUR

En Suisse, la politique migratoire repose sur un double système d'admission: une différence est établie entre les personnes provenant des pays européens (UE / AELE) et celles originaires des Etats - Tiers.

- › Les personnes issues de l'UE / AELE peuvent séjourner 3 mois en tant que touriste en Suisse puis auront besoin d'un permis de séjour pour s'établir. L'accès au marché du travail et le regroupement familial sont facilités.
- › Les personnes issues des Etats-Tiers ont besoin d'un VISA pour entrer sur le territoire, délivré par l'ambassade ou le consulat suisse dans le pays d'origine. Seul un nombre très limité de personnes est admis pour un séjour de longue durée.

Dans le canton de Vaud, 32% de la population est immigrée et possède une autorisation de séjour, aussi appelée permis de séjour, qui donne le droit de vivre légalement dans une commune vaudoise. Il y a plusieurs types de permis:

- L** autorisation de courte durée (moins d'une année, renouvelable)
- B** autorisation de séjour (1 an ou 5 ans, renouvelable)
- C** autorisation d'établissement (5 ans, renouvelable)
- N** autorisation de séjour durant la procédure de demande d'asile (3 à 6 mois, renouvelable)
- F** admission provisoire (1 an, renouvelable)
- G** autorisation de travail pour frontaliers (durée du contrat de travail, ou 5 ans si contrat de durée indéterminée)

Ces permis de séjour sont délivrés pour plusieurs motifs:

- › le travail
- › le regroupement familial
- › la formation
- › l'asile

Le permis de séjour que vous obtiendrez dépendra notamment de votre pays d'origine (UE/AELE ou Etats Tiers), du motif de votre arrivée et conditions qui en découlent (par exemple: durée du contrat de travail, permis et nationalité de votre conjoint en cas de mariage ou de regroupement familial).

PERMIS DE SEJOUR L-B-C (travail, regroupement familial, formation)

Si vous venez vivre dans une commune vaudoise pour le travail, pour rejoindre votre famille ou parce que vous y suivez une formation, vous ferez votre demande de permis de séjour L ou B en vous adressant au contrôle des habitants de votre commune de domicile.

 www.ucv.ch › annuaire › nom de votre commune › contrôle des habitants

Comme pour la demande à l'arrivée, les démarches pour le renouvellement ou le changement d'un permis de séjour (par exemple un permis B en permis C après plusieurs années) se font auprès de la commune de domicile.

ATTENTION! Pour le **regroupement familial**, vous avez entre 1 année et 5 ans selon les cas pour faire votre demande. Passé ces délais, l'obtention du permis devient beaucoup plus difficile!

POUR DES INFORMATIONS GÉNÉRALES, vous pouvez vous renseigner auprès du:

SERVICE DE LA POPULATION, DIVISION ETRANGERS 
 Avenue de Beaulieu 19
 1014 LAUSANNE
 021 316 46 46
 www.vd.ch/entree-et-sejour

PERMIS C ANTICIPÉ

Les citoyens d'Etats tiers, au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) ont la possibilité de déposer une demande pour un permis C anticipé auprès de leur commune de domicile, après un séjour régulier et ininterrompu de cinq ans en Suisse au lieu de dix ans, en cas d'intégration réussie, notamment lors qu'ils:

- › respectent l'ordre juridique et les valeurs de la Constitution fédérale;
- › disposent de connaissances de la langue nationale du lieu de domicile au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues publié par le Conseil de l'Europe. Les connaissances d'une autre langue nationale peuvent également être prises en compte dans des cas dûment motivés;
- › manifestent leur volonté de participer à la vie économique et de se former.

PERMANENCES INFO-CONSEIL MIGRATION

Des associations peuvent vous informer et vous conseiller sur les questions liées aux autorisations de séjour mais aussi vous fournir un appui juridique en cas de désaccord avec une décision cantonale ou fédérale.

Des professionnels et spécialistes dans ce domaine, parlant plusieurs langues, se tiennent à votre disposition.

LA FRATERNITE DU CSP
 Place M.-L. Arlaud 2 | 1003 LAUSANNE
 PAYERNE, LAUSANNE, RENENS, ORBE
 021 213 03 53 |  frat@csp-vaud.ch
 www.csp.ch/fraternite

SÉJOUR ASILE

Pendant la procédure d'asile, la personne dispose d'un permis N. Lorsque la Confédération octroie l'asile, le Canton délivre un permis B; lorsqu'elle octroie une admission provisoire, le Canton délivre un permis F.

SERVICE DE LA POPULATION DIVISION ASILE

 Avenue de Beaulieu 19
 1014 LAUSANNE
 021 316 46 20
 www.vd.ch/asile

Les demandeurs d'asile (permis N) et les admis provisoires (permis F) sont hébergés et assistés dans le canton de Vaud par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants.

ÉTABLISSEMENT VAUDOIS D'ACCUEIL DES MIGRANTS (EVAM)

 Route de Chavannes 33-37
 1007 LAUSANNE
 021 557 06 00
 info@evam.ch |  www.evam.ch

Les personnes ayant obtenu l'asile donc le statut de réfugié sont assistées par le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR).

CENTRE SOCIAL D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS (CSIR)

 Avenue des Casernes 2
 1014 LAUSANNE
 021 316 03 80
 www.vd.ch/centre-social-refugies

PERMANENCES ASILE

Des associations spécialisées dans les questions liées à l'asile fournissent information et soutien aux personnes réfugiées dans le canton de Vaud, ainsi qu'un appui juridique en cas de désaccord avec les autorités concernant une demande d'asile.

EPER - ENTRAIDE PROTESTANTE SERVICE D'AIDE JURIDIQUE AUX EXILÉS (SAJE)

Rue Enning 4 | 1002 LAUSANNE
021 351 25 51 | info@saje-vaud.ch
www.eper.ch/saje

ORGANISATION SUISSE D'AIDE AUX RÉFUGIÉS (OSAR)

031 370 75 75 | info@osar.ch
www.osar.ch
contact uniquement par téléphone

CONSEIL: n'oubliez pas d'annoncer ces changements également au consulat ou à l'ambassade de votre pays d'origine.

DEVENIR SUISSE : NATURALISATION

Après plusieurs années de vie dans le canton de Vaud, certains habitants de nationalité étrangère désirent marquer leur attachement à la Suisse en obtenant la nationalité du pays où ils construisent leur vie. Pour cela, ils entament une procédure dite de *naturalisation*.

A noter que certaines associations offrent des cours de préparation à la naturalisation.

POUR + D'INFORMATIONS sur la naturalisation et ses conditions, contacter **vo**tre commune de domicile ou:

SERVICE DE LA POPULATION, SECTEUR NATURALISATIONS

Avenue de Beaulieu 19
1014 LAUSANNE
021 316 45 91
info.naturalisation@vd.ch
www.vd.ch/naturalisation

ÉVÉNEMENT D'ÉTAT CIVIL

Pour tout événement d'état civil (par exemple préparation de mariage ou changement de nom), il vous faudra téléphoner au centre administratif de l'état civil. A la suite de quoi, l'office vous contactera et vous donnera un rendez-vous.

CENTRE ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT CIVIL

1510 MOUDON
021 557 07 07
www.vd.ch/etat-civil

Pour les commandes d'actes d'état civil (actes de naissance, actes de décès, etc.), vous pouvez soit téléphoner au centre administratif, soit les commander par l'intermédiaire du site Internet. Ils vous seront ensuite envoyés par la poste.

› PERMIS DE SÉJOUR VOS INTERLOCUTEURS

Si vous êtes à l'étranger

l'ambassade de Suisse dans votre pays

Si vous êtes déjà en Suisse

votre commune de domicile
le Service de la population
la Fraternité du CSP

COURS DE LANGUE ET TRADUCTION



LEXIQUE PICTOGRAMME

- contact
- adresse
- téléphone
- e-mail
- site internet
- lieu des activités
- horaires
- administration

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Apprendre la langue locale est primordial pour pouvoir communiquer dans toutes les situations de la vie quotidienne et vous sentir à l'aise dans votre nouveau lieu de vie. C'est également l'une des conditions principales pour trouver un emploi.

Pour les **enfants**, dans le canton de Vaud, l'école est obligatoire de 4 à 15 ans. Dès qu'ils sont scolarisés, les élèves arrivant de l'étranger auront droit à des cours de français intensifs dans le cadre de l'école (voir p. 35).

Pour les **adultes**, de nombreux cours de français sont proposés sur tout le territoire vaudois. Vous trouverez parmi eux l'offre qui correspond le plus à vos besoins, à vos horaires de travail, à vos obligations familiales et à vos ressources financières. Il y a deux types de cours :

- › ceux donnés par des **écoles privées**
- › ceux donnés par des **associations**.

COURS DONNÉS PAR DES ÉCOLES PRIVÉES

Les cours de français donnés par les écoles privées ont un coût relativement élevé, mais les conditions d'admission sont généralement flexibles. Le site internet de l'Association Vaudoise des Ecoles Privées (AVDEP) contient un répertoire de toutes ces écoles. Vous y trouverez leurs contacts mais aussi leurs offres de cours :

www.avdep.ch

COURS DONNÉS PAR DES ASSOCIATIONS

Les cours de français donnés par des associations sont délivrés par des

professionnels formés et sont pour la plupart gratuits pour les personnes ayant peu de moyens financiers. Un accueil pour les enfants est parfois prévu en parallèle des cours.

Tous les détails concernant ces offres (horaires, niveaux, inscription) sont répertoriés sur le catalogue en ligne du BCI à l'adresse suivante :

www.vd.ch/integration > catalogue en ligne > cours de français

Pour des renseignements, vous pouvez directement prendre contact avec les associations responsables. En voici la liste par région et par ordre alphabétique :

ZONE NORD

ASSOCIATION THAIS AND FRIENDS

Pré-Vullyemin 18
1400 Cheseaux-Noréaz

YVERDON

024 420 32 30 | 077 421 96 69

nisa@dessimoz.org

www.thaisandfriends.populus.ch

CARITAS VAUD

Espace Traits d'Union | Rue du Collège 4
1400 Yverdon-les-Bains

CHAVORNAY, ORBE ET YVERDON

024 425 32 48 | 079 289 10 88

info@caritas-vaud.ch

www.caritas-vaud.ch

COMMISSION D'INTÉGRATION D'AVENCHES

Rue Centrale 33 | 1580 Avenches

AVENCHES | 026 675 51 21

morgane.lenweiter@commune-avenches.ch

www.commune-avenches.ch

COMMISSION D'INTÉGRATION DE PAYERNE

Chemin du Mont 18
1562 Corcelles-Payerne

PAYERNE

026 660 50 89 | 077 402 92 75

jeanluc.chaubert@gmail.com

ECAP

Avenue Vinet 19 | 1004 Lausanne

LE SENTIER ET YVERDON

021 320 13 27

infofd@ecap.ch | www.ecap.ch

FRANÇAIS EN JEU

Rue Mauborget 6 | 1510 Moudon

Chemin Grand-Record 50
1040 Echallens

ECHALLENS, LUCENS ET MOUDON

021 905 44 64 | 076 340 44 64

moudon@francaisenjeu.ch

www.francaisenjeu.ch

LE TRIANGLE

Chasseron 36 | 1450 Sainte-Croix

SAINTE-CROIX

024 454 21 76 ou 076 561 45 92

cheikhguebsylla@gmail.com

LIRE ET ÉCRIRE, NORD VAUDOIS

Espace Traits d'Union | Rue du Collège 4
1400 Yverdon-les-Bains

LE SENTIER, SAINTE-CROIX, LUCENS, ORBE, PAYERNE ET YVERDON

024 425 32 22

nordvaud@lire-et-ecrire.ch

www.lire-et-ecrire.ch

PARLONS FRANÇAIS MOUDON

Rue du Poyet 3 | 1510 Moudon

MOUDON

021 646 40 52 | 079 560 19 26

info@parlonsfrancaismoudon.ch

www.parlonsfrancaismoudon.ch

TISSERANDS DU MONDE

Maison Rouge 14
1400 Yverdon-les-Bains

YVERDON

076 339 96 50

marieguilrossi@bluewin.ch

www.tisserandsdumonde.ch

VERSO

Rue de l'hôpital 31
1400 Yverdon-les-Bains

YVERDON

024 420 10 45

info@verso-yverdon.ch

www.verso-yverdon.ch

ZONE OUEST

ASSOCIATION FRANC-PARLER

Rue de l'industrie 1 | 1020 Renens

RENENS

021 634 69 63

coordination.franccparler@gmail.com

www.franc-parler.ch

CARITAS

Route de L'Etraz 20B | 1260 Nyon

GLAND ET NYON

079 621 43 93

info@caritas-vaud.ch

www.caritas-vaud.ch

COMMISSION D'INTÉGRATION DE ROLLE

Grand-Rue 44 | 1180 Rolle

ROLLE

021 822 44 23

stefan.garrido@rolle.ch | www.rolle.ch

ECAP

Avenue Vinet 19 | 1004 Lausanne

NYON

021 320 13 27

infofd@ecap.ch | www.ecap.ch

FRANÇAIS EN JEU

Avenue Chanel 51 | 1110 Morges

GLAND ET NYON

021 801 71 68

morges@francaisenjeu.ch

www.francaisenjeu.ch/cours_morges

Rue de l'Avenir 6 | 1020 Renens

OUEST LAUSANNOIS

021 635 19 62

ouest@francaisenjeu.ch

www.francaisenjeu.ch/cours_ouest-lausannois

LIRE ET ÉCRIRE, LA CÔTE

- 📍 Route de L'Etraz 20B | 1260 Nyon
- ☎ 022 366 34 04
- ✉ lacote@lire-et-ecrire.ch
-
- 📍 Rue de l'Avenir 6 | 1020 Renens
- ☎ 021 329 04 48
- ✉ lausanneetregion@lire-et-ecrire.ch

🌐 www.lire-et-ecrire.ch

ECUBLENS, MORGES, NYON, PRILLY, ROLLE ET RENENS**ASSOCIATION TAF**

- 📍 Chemin du Vallon 1 | 1030 Bussigny
- 🏠 **BUSSIGNY**
- ☎ 079 706 29 68
- ✉ gmuller@bluewin.ch

ZONE EST**APPARTENANCES ESPACES FEMMES RIVIERA**

- 📍 Rue des Communaux 2A | 1800 Vevey
- 🏠 **VEVEY**
- ☎ 021 922 45 23
- ✉ ef.riviera@appartenances.ch
- 🌐 www.appartenances.ch

ASSOCIATION POUR LE FRANÇAIS À CLARENS

- 📍 1815 Clarens
- 🏠 **CLARENS**
- ☎ 079 228 62 16
- ✉ info@francais-clarens.ch
- 🌐 www.francais-clarens.ch

BLONAY: ENSEMBLE

- 📍 Route de Prélaz 6 | 1807 Blonay
- 🏠 **BLONAY**
- ☎ 021 926 82 70
- ✉ maisonpicson@blonay.ch
- 🌐 www.blonay.ch

COMMISSION D'INTÉGRATION DE BEX

- 📍 Rue Centrale 1 | 1880 Bex
- 🏠 **BEX**
- ☎ 079 686 61 10
- ✉ francais@bex.ch | 🌐 www.bex.ch

COMMISSION D'INTÉGRATION DE VILLENEUVE

- 📍 Grand'Rue 110 | 1844 Villeneuve
- 🏠 **ROCHE ET VILLENEUVE**
- ☎ 077 407 58 75
- ✉ integration.villeneuve@gmail.com

COMMISSION D'INTÉGRATION OLLON-VILLARS

- 📍 1867 Ollon | 🏠 **VILLARS**
- ☎ 079 621 42 54
- ✉ valcross@bluewin.ch

ECAP

- 📍 Avenue du Général-Guisan 58 | 1800 Vevey
- 🏠 **VEVEY** | ☎ 021 923 59 90
- ✉ infovd@ecap.ch | 🌐 www.ecap.ch

FRANÇAIS EN JEU

- 📍 Rue des Remparts 7
1814 La Tour-de-Peilz
- 🏠 **LA TOUR-DE-PEILZ, CLARENS, MONTREUX, VEVEY, AIGLE**
- ☎ 021 977 03 51
- ✉ riviera@francaisenjeu.ch
- 🌐 www.francaisenjeu.ch/cours_riviera

COURS DE FRANÇAIS AU PAYS-D'EN HAUT

- 📍 Route de l'Etambeau 14
1660 Château-d'Oex
- 🏠 **CHÂTEAU D'OEX**
- ☎ 076 387 53 22 et 026 924 51 20
- ✉ c.morier-genoud@bluewin.ch
- 🌐 www.pays-denhaut.ch

SERVICE COMMUNAUTAIRE DE LA PLANCHETTE

- 📍 Chemin de la Planchette 16 | 1860 Aigle
- 🏠 **AIGLE**
- ☎ 024 466 76 00
- ✉ sp@planchette.ch
- 🌐 www.planchette.ch

LIRE ET ÉCRIRE, RIVIERA - CHABLAIS

- 📍 Grand Rue 50 | 1814 La Tour-de-Peilz
- 🏠 **AIGLE, CLARENS, LA TOUR-DE-PEILZ ET VEVEY**
- ☎ 021 922 46 10
- ✉ riviera@lire-et-ecrire.ch
- 🌐 www.lire-et-ecrire.ch/riviera-chablais

ZONE SUD - LAUSANNE

Pour obtenir une liste exhaustive des cours de français à Lausanne, vous pouvez vous adresser au BLI (voir p. 7).

APPARTENANCES - CENTRE FEMMES

- 📍 Rue des Terreaux 10 | 1003 Lausanne
- ☎ 021 351 28 80
- ✉ centre.femmes@appartenances.ch
- 🌐 www.appartenances.ch

APPARTENANCES - ESPACE MOZAIK

- 📍 Avenue Vinet 19 | 1004 Lausanne
- ☎ 021 320 01 31
- ✉ espace.mozaik@appartenances.ch
- 🌐 www.appartenances.ch

ARMÉE DU SALUT

- 📍 Rue de la Louve 10 | 1003 Lausanne
- ☎ 021 312 73 52
- ✉ arclemanique@armedusalut.ch
- 🌐 www.armedusalut.ch/arclemanique

ASSOCIATION THAÏS AND FRIENDS

- 📍 Pré-Vulliemin 18
1400 Cheseaux-Noréaz
- ☎ 024 420 32 30 | 077 421 96 69
- 🏠 **LAUSANNE**
- ✉ nisa@dessimoz.org
- 🌐 www.thaisandfriends.populus.ch

BOURSE À TRAVAIL (BAT)

- 📍 Rue Curtat 6 | 1005 Lausanne
- ☎ 021 323 77 15
- ✉ bourse.travail@gmail.com
- 🌐 www.laboursetravail.ch

COMMUNAUTÉ SANT'EGIDIO

- 📍 Rue de l'Industrie 5 | 1005 Lausanne
- ☎ 078 641 08 33
- ✉ francais@santegidio.ch
- 🌐 www.santegidio.ch

CORREF

- 📍 Place de la Gare 10 | 1003 Lausanne
- ☎ 021 341 71 11
- ✉ administration@corref.ch
- 🌐 www.corref.ch

ECAP

- 📍 Avenue Vinet 19 | 1004 Lausanne
- ☎ 021 320 13 27
- ✉ infovd@ecap.ch
- 🌐 www.ecap.ch

FRANÇAIS EN JEU

- 📍 Place Pépinet 2 | 1003 Lausanne
- ☎ 021 329 04 49
- ✉ lausanne@francaisenjeu.ch
- 🌐 www.francaisenjeu.ch/cours_lausanne

LIRE ET ÉCRIRE, LAUSANNE ET RÉGION

- 📍 Place St-François 12 bis | 1003 Lausanne
- ☎ 021 329 04 48
- ✉ lausanne@lire-et-ecrire.ch
- 🌐 www.lire-et-ecrire.ch

NOUVELLES PERSPECTIVES

- 📍 CP 1 | Lausanne 1010
- ☎ 078 848 67 27
- ✉ info@nouvelles-perspectives.ch

PÔLE SUD

- 📍 Avenue J.-J. Mercier 3 | 1003 Lausanne
- ☎ 021 311 50 46
- ✉ info@polesud.ch
- 🌐 www.polesud.ch

UNIVERSITÉ POPULAIRE DE LAUSANNE

- 📍 Escaliers du Marché 2 | 1002 Lausanne
- ☎ 021 315 24 24
- ✉ info@uplausanne.ch
- 🌐 www.uplausanne.ch

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

- 📍 Bâtiment Anthropole | 1015 Lausanne
- ☎ 021 692 30 90
- ✉ coursdevacances@unil.ch
- 🌐 www.unil.ch/cvac

CERTIFICATION DU NIVEAU DE FRANÇAIS

Pour certaines démarches (par exemple pour une demande de permis C anticipé), l'administration vous demandera de lui fournir des attestations de niveau de français.

Le certificat DELF (Diplôme d'études en langue française) permet d'obtenir une certification officielle de votre niveau par le biais d'un examen écrit et oral. Les examens ont lieu à Lausanne. Pour obtenir plus d'informations sur les sessions et lieux d'examens :

DELF DALF
CENTRE D'EXAMENS LAC LÉMAN
C/O IFAGE - FONDATION POUR LA
FORMATION DES ADULTES
Place des Augustins 19 | 1205 GENÈVE
022 807 30 07
www.delfdalf.ch

ATTENTION! Certaines écoles fournissent des attestations mais il se peut que cela soit insuffisant selon les démarches.

TRADUCTIONS ÉCRITES

Pour faire traduire des documents officiels (diplômes, actes de naissance/ mariage, certificats de travail, etc) et obtenir des traductions « certifiées conformes », vous avez **deux possibilités** :

- 1 **Contactez des traducteurs professionnels et reconnus** (par exemple l'Association Suisse des Traducteurs et Interprètes à Berne)

ASTTI
Altenbergstrasse 29 | CP 686
3000 BERN 8
031 313 88 10
astti@astti.ch | www.astti.ch

- 2 **Faire traduire le document ou le traduire vous-même dans le canton de Vaud puis l'«authentifier» en le faisant signer par un notaire vaudois.**

www.notaires.ch

INTERPRETARIAT COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre d'un entretien médical, social ou scolaire, les professionnels qui vous reçoivent (médecins, assistants sociaux, enseignants, etc.) peuvent faire appel au Service Intermedia de l'association Appartenances qui fournit, sur demande, les services d'interprètes formés (près de 60 langues disponibles).

APPARTENANCES
SERVICE INTERMEDIA
021 341 12 47
intermedia@appartenances.ch
www.appartenances.ch/intermedia

En complément à l'interprétariat communautaire « en face à face », un Service national d'interprétariat téléphonique a été mis sur pied par AOZ-Medios, avec la collaboration d'Appartenances.

0842 442 442
www.aoz.ch/medios

› COURS DE LANGUE ET TRADUCTION VOS INTERLOCUTEURS

- les écoles privées ou associations
- les déléguées à l'intégration (p.7)
- votre commune de domicile

TRAVAIL



TRAVAILLER DANS LE CANTON DE VAUD

Le travail, dit aussi *l'emploi*, est l'un des motifs principaux des arrivées de l'étranger dans le canton de Vaud. Trouver un travail permet de s'établir légalement dans une commune vaudoise et d'obtenir un permis de séjour L ou B selon la durée du contrat (voir p.12). Cela permet également d'avoir accès aux assurances sociales (voir p.26).

Tant les démarches pour la recherche/prise d'emploi que les conditions de travail varient considérablement d'un pays à l'autre. C'est pourquoi il est important d'être bien informé sur ses droits et devoirs en tant que travailleur suisse et vaudois.

RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ET VALIDATION DES ACQUIS

À votre arrivée en Suisse pour exercer certaines professions ou débiter une formation, il se peut que vous deviez entreprendre une démarche de *reconnaissance de vos diplômes étrangers* ou de *validation des acquis de votre expérience*.

La **reconnaissance des diplômes est fédérale**. Vous trouverez toutes les informations nécessaires auprès du :

SECRETARIAT D'ÉTAT À LA FORMATION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION (SEFRI)

Einsteinstrasse 2 | 3003 BERNE

058 462 21 29

info@sbfi.admin.ch

www.sbfi.admin.ch

La **validation des acquis** de l'expérience est **cantonale**. Veuillez vous adresser à :

OFFICE CANTONAL DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (OCOSP)

Rue de la Borde 3d | 1014 LAUSANNE

021 316 11 66

www.vd.ch/orientation

Ce service cantonal est également compétent pour vous présenter les différentes possibilités de formation qui s'offrent à vous.

RECHERCHE D'EMPLOI

Si vous cherchez un emploi dans le canton de Vaud, vous pouvez :

- › vous inscrire dans une agence de placement qui vous aidera dans vos démarches (vous les trouverez répertoriées sur le site www.swisstaffing.ch)
- › répondre à des offres d'emploi répertoriées sur internet ou dans les journaux (par exemple : www.espace-emploi.ch, www.jobup.ch, mais il y en a d'autres!)
- › consulter les sites internet des entreprises où vous aimeriez travailler et prendre contact avec elles en leur envoyant un dossier de « candidature spontanée ».

CONSEIL : Pensez également à faire appel à vos connaissances : le réseau social joue un rôle important dans la recherche d'un emploi.

ENVOI D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour répondre à une offre d'emploi, la plupart des employeurs suisses vous demanderont de leur envoyer un « dossier de candidature » comportant les documents suivants :

- › une lettre de motivation
- › votre curriculum vitae (CV)
- › une copie de vos diplômes et de vos attestations de formation
- › une copie de vos certificats de travail

Si votre dossier les intéresse, ils vous contacteront par la suite pour un ou plusieurs entretiens personnalisés.

CONTRAT DE TRAVAIL

Suite à un entretien, si un employeur a décidé de vous engager, il vous fera signer un contrat de travail écrit ou il prendra un engagement envers vous par oral. Dans tous les cas, les conditions d'engagement (durée du contrat, pourcentage de travail, montant du salaire annuel, déductions sociales, etc.) devront être discutées avant de débiter votre activité professionnelle.

SALAIRE

Les salaires sont en général versés à la fin du mois par votre employeur sur votre compte bancaire ou postal (voir p.48). En Suisse, il existe ce que l'on appelle des « conventions collectives de travail » (CCT) qui prévoient des salaires minimums.

Vous trouverez des renseignements sur le site internet suivant ou auprès des syndicats.

www.service-cct.ch

SYNDICATS

De nombreuses associations de travailleurs, appelées « syndicats », sont à votre disposition pour vous fournir des informations sur le travail et/ou vous accompagner pour tout conflit avec

votre employeur. Vous les trouverez répertoriés ici :

www.union-syndicale-vaudoise.ch

Parmi eux, le syndicat UNIA s'est spécialisé dans les droits des travailleurs issus de la migration. Leurs coordonnées, leurs actions et les horaires de leurs permanences à Lausanne, Vevey, Yverdon, Nyon et à la Vallée de Joux, sont disponibles sur leur site internet.

UNIA

Place de la Riponne 4 | 1002 LAUSANNE

0848 606 606 | www.vaud.unia.ch

IMPÔTS

Toute personne vivant ou ayant une source de revenu dans le canton de Vaud est tenue de payer des impôts, en proportion de son salaire et de sa fortune. Il existe deux modes de paiement :

› IMPÔT À LA SOURCE

Votre employeur prélève directement les impôts sur votre salaire (permis L, B, F, N). Il est possible de remplir une déclaration d'impôts simplifiée en téléchargeant le formulaire sous www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/aci/fichiers_pdf/21570_DIS_formulaire.pdf

› DECLARATION ANNUELLE

Vous payez vos impôts par acomptes mensuels puis remplissez votre déclaration annuelle (en février - mars) et l'envoyez par courrier ou par internet (permis C).

POUR + D'INFORMATIONS :

ADMINISTRATION CANTONALE DES IMPÔTS (ACI)

Route de Berne 46 | 1014 LAUSANNE

021 316 00 00

info.aci@vd.ch

www.vd.ch/impots

L'association Avivo propose une aide gratuite pour remplir votre déclaration d'impôt:

www.avivo-vaud.ch

CHÔMAGE

En cas de perte d'emploi, présentez-vous au plus tôt dans l'office régional de placement (ORP) de votre région. Cela vous permettra d'obtenir l'accompagnement d'un professionnel pour faciliter votre réinsertion sur le marché du travail et de vous inscrire pour recevoir les prestations financières de l'assurance-chômage.

Vous trouverez sur le site internet suivant l'ORP le plus proche de votre domicile:

www.vd.ch > économie > emploi-chômage > ORP

CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

Le canton de Vaud offre un cadre propice à la création et au développement d'entreprises. Le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) oriente les entrepreneurs dans leurs démarches et les aiguille auprès des organismes adéquats selon leurs besoins (conseil, financement, appui technologique etc.). Des soutiens sont disponibles pour les entreprises actives dans les secteurs de l'industrie et des technologies de pointe.

SERVICE DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE ET DU COMMERCE (SPECo)

Rue Caroline 11 | 1014 LAUSANNE

021 316 58 20

info.speco@vd.ch

www.vd.ch/promotion-economique
www.vaud.ch/economie

BÉNÉVOLAT

Si vous souhaitez vous engager quelques heures par semaine pour une cause qui vous est chère ou créer une association, vous pouvez vous adresser à:

BENEVOLAT-VAUD

Ruchonnet 1 | 1003 LAUSANNE

021 313 24 00

info@benevolat-vaud.ch

www.benevolat-vaud.ch

En plus d'agrandir votre champ de compétences et votre réseau de contacts, le bénévolat peut être un tremplin pour obtenir un travail.

INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

De nombreuses associations ont développé des projets d'intégration professionnelle pour les personnes migrantes. Ces offres peuvent vous aider dans vos recherches d'emploi ou de formation.

Tous ces projets sont disponibles sur le catalogue en ligne du BCI:

www.vd.ch/integration > catalogue en ligne > intégration professionnelle

> EMPLOI VOS INTERLOCUTEURS

👤 votre employeur

👤 le bci (p.7)

👤 les syndicats



ASSURANCES



LES ASSURANCES SOCIALES EN SUISSE

Les assurances sociales sont obligatoires en Suisse. Elles permettent aux travailleurs et à leur famille qui ont cotisé sur leur salaire de subvenir à leurs besoins en cas d'arrêt de travail, de maladie ou de chômage par exemple.

Elles sont pour la plupart gérées par votre employeur (**sauf l'assurance maladie!**).

Le système suisse de sécurité sociale comprend plusieurs assurances:

- › l'assurance vieillesse et survivants et l'assurance invalidité, (AVS et AI: 1^{er} pilier)
- › la prévoyance professionnelle (LPP, 2^e pilier)
- › les allocations pour perte de gain en cas de service militaire ou civil ou de maternité (APG)
- › l'assurance-chômage (AC) et les allocations familiales (LAFam)
- › l'assurance maladie et accident (LAMal et LAA)

Dans le canton de Vaud, des agences d'assurances sociales (AAS) sont à votre disposition pour vous renseigner et vous orienter sur vos droits et devoirs en matière d'assurances. Il y a plusieurs agences par région.

Pour trouver celle qui correspond à votre domicile, vous pouvez vous rendre ici:

 www.vd.ch › Social › Informations sociales › Agences

Vous pouvez également vous adresser directement à votre employeur.

AVS ET AI (1^{ER} PILIER)

L'assurance vieillesse et survivants (AVS) permet à toutes les personnes résidant en Suisse de recevoir un revenu de base au moment de la retraite et l'assurance invalidité (AI) en cas de problème de santé durant la carrière professionnelle.

Pour les travailleurs, une partie des cotisations de ces assurances est déduite du salaire et l'autre partie est payée par l'employeur. Les personnes sans activité lucrative sont également tenues de payer une cotisation annuelle.

Un certificat d'assurance AVS et AI, présenté en format carte de crédit, est délivré à toute personne qui travaille ou paie des cotisations. Cette carte fournit la preuve que vous êtes assuré auprès de l'AVS/AI. Elle doit être transmise à chaque nouvel employeur et peut vous être demandée pour d'autres démarches.

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (2^E PILIER)

La prévoyance professionnelle a pour objectif de permettre aux personnes parvenues à l'âge de la retraite, aux survivants et aux invalides de conserver leur niveau de vie antérieur. Elle fonctionne en complément de la rente AVS ou AI (1^{er} pilier).

Elle est **obligatoire** pour les salariés et facultative pour les indépendants. Tout employeur doit assurer son personnel auprès de l'institution de prévoyance de l'entreprise et doit prendre en charge au moins la moitié des cotisations.

ASSURANCE-VIE (3^E PILIER)

Il est aussi possible, selon vos besoins et vos moyens, de cotiser pour une assurance-vie (3^e pilier) auprès d'une assurance ou d'une banque privée.

Les cotisations du 3^e pilier peuvent être déduites de vos impôts.

ALLOCATIONS PERTE DE GAIN (SERVICE OU MATERNITÉ)

Pour chaque jour de service dans l'armée suisse, la protection civile ou la Croix-Rouge, ainsi que pour les congés maternité, vous avez droit à des «allocations perte de gain» (APG).

Ce soutien financier vous sera versé par votre employeur si vous êtes salarié ou par la caisse de compensation vaudoise si vous n'exercez pas d'activité lucrative.

ASSURANCE - CHÔMAGE

L'assurance chômage est déduite du salaire de tous les travailleurs et versée à la caisse de compensation vaudoise. Elle permet de toucher des indemnités dans le cas où l'on quitterait ou perdrait son travail.

ALLOCATIONS ENFANTS

La politique familiale suisse donne également droit à des allocations familiales (soutien financier) pour chaque enfant. Ces allocations sont versées par l'employeur, ou, pour les personnes sans activité lucrative, par la caisse de compensation du canton de Vaud.

ASSURANCE-MALADIE

Toute personne domiciliée en Suisse a l'obligation de prendre une assurance maladie **au plus tard trois mois après son arrivée**. Elle prendra effet au début de la prise de domicile. En tant qu'assuré, vous paierez une prime d'assurance mensuelle qui ne dépend pas de votre revenu.

En contrepartie, l'assurance-maladie prend en charge les 90% de vos frais qui dépassent la franchise annuelle choisie (au minimum CHF 300.– par adulte). Les 10% à votre charge ne dépassent pas CHF 700.– par an.

Il y a plusieurs assureurs-maladie actifs dans le canton de Vaud et vous en choisissez un librement. Celui-ci a l'obligation d'accepter toute personne, quels que soient l'âge et l'état de santé.

Pour trouver l'offre la plus adaptée à vos besoins, rendez-vous sur:

 www.priminfo.ch

Les primes changent chaque année et il est possible de changer d'assurance-maladie en envoyant une lettre de résiliation en recommandé avant fin novembre.

SUBSIDES (AIDE FINANCIÈRE)

En cas de difficultés à payer les primes d'assurance-maladie, l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) peut verser un subside à votre assureur-maladie. Le montant de cette réduction de prime dépend de vos revenus. La demande de subsides doit être déposée auprès de l'agence d'assurances sociales (AAS) de votre région de domicile (voir p.26).

ASSURANCE-ACCIDENTS

L'assurance-accidents a pour but de couvrir les conséquences économiques d'accidents professionnels ou non professionnels.

Les personnes salariées travaillant plus de 8h par semaine sont assurées par leur employeur contre les accidents non professionnels. Dans le cas contraire, cette assurance-accidents doit être contractée auprès de votre assureur-maladie.

AIDE SOCIALE

Dans tout le canton de Vaud, des centres sociaux régionaux proposent à toutes les personnes domiciliées dans une commune vaudoise des informations, des conseils et un accompagnement en cas de difficultés financières, sociales ou familiales.

Si tel est votre cas, vous pouvez vous rendre dans le centre social régional (CSR) le plus proche de votre domicile. Des professionnels vous accompagneront pour toutes les questions liées, entre autres, à l'obtention du revenu d'insertion, à une réintégration professionnelle, etc.

www.vd.ch/contact-aide-sociale

ASSURANCE INCENDIE ET ÉLÉMENTS NATURELS (ECA)

L'assurance incendie et éléments naturels pour vos biens mobiliers et immobiliers est obligatoire auprès de l'ECA dans le canton de Vaud.

Vous pourrez obtenir des informations à l'adresse suivante:

ÉTABLISSEMENT D'ASSURANCE CONTRE LES INCENDIES ET LES ÉLÉMENTS NATURELS DU CANTON DE VAUD

📍 Avenue du Général Guisan 56
1009 PULLY
☎ 058 721 21 21
🌐 www.eca-vaud.ch

AUTRES ASSURANCES

L'assurance responsabilité civile (RC) et ménage vous permet d'assurer votre logement et vos biens contre tous les dégâts. Elle est recommandée mais n'est pas obligatoire.

L'assurance automobile, quant à elle obligatoire, vous permet d'assurer votre voiture/moto contre tous les dommages commis par vous-même ou un autre usager de la route.

Selon vos besoins, d'autres assurances existent: animaux, voyage, responsabilité juridique etc. De nombreuses assurances privées offrent ces prestations.

Vous trouverez des comparatifs d'offres d'assurances sur le site internet suivant:

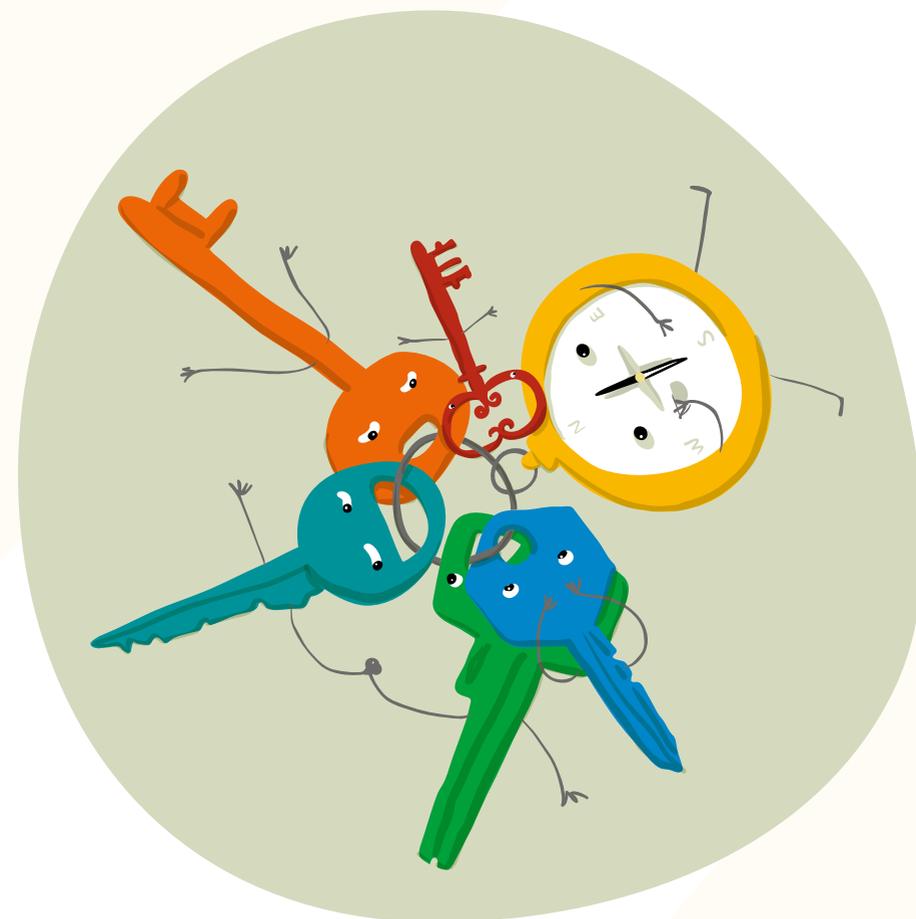
🌐 www.comparis.ch

› ASSURANCES VOS INTERLOCUTEURS

- 👤 les agences d'assurances sociales (AAS)
- 👤 votre employeur
- 👤 vos assurances privées



LOGEMENT



TROUVER UN LOGEMENT

Dans le canton de Vaud, trouver un logement n'est pas toujours facile, cela peut prendre du temps.

Le plus courant est de louer/acheter un appartement ou une maison via une agence immobilière (appelée aussi régie ou gérance). Vous trouverez une liste de toutes les gérances sur :

www.local.ch > agence immobilière > vaud

Lors de vos recherches, vous pouvez vous rendre directement dans les gérances ou consulter les sites internet qui répertorient toutes les offres telles que :

- > www.comparis.ch
- > www.homegate.ch
- > www.immoscout.ch
- > www.immostreet.ch
- > www.immobilier.ch
- > www.anibis.ch

Dans les annonces en ligne, vous trouverez le contact du locataire ou de la gérance qui vous fera visiter l'appartement.

CONSEIL : parlez-en à votre entourage et utilisez les réseaux sociaux.

DÉPÔT DE DOSSIER DANS UNE GÉRANCE

Si, après la visite, le logement vous a plu, vous pouvez vous rendre à la gérance et déposer un dossier contenant les éléments suivants :

- > formulaire d'information de la gérance
- > copie de la pièce d'identité (et/ou du permis de séjour)
- > copie des fiches de salaire des trois derniers mois

- > extrait récent de l'Office des poursuites (www.vd.ch/poursuites)
- > attestation d'assurance-ménage et responsabilité civile (pas obligatoire)

Si vous ne réunissez pas toutes ces conditions, vous pouvez demander à quelqu'un de votre entourage de se porter garant à votre place.

POUR TOUTE QUESTION, vous pouvez vous adresser directement à la gérance.

CONTRAT DE BAIL ET GARANTIE DE LOYER

Après obtention du logement, un contrat de bail est signé entre le locataire et la gérance. Il est souvent d'usage de payer une garantie de loyer, qui équivaut à deux ou trois mois de loyer, dans les 30 jours.

Vous avez deux possibilités :

- > Vous rendre dans une banque avec le contrat de bail, une pièce d'identité et ouvrir un compte bancaire « garantie de loyer » à votre nom
- > Faire appel à une société de cautionnement ou à une connaissance qui se portera garante pour vous

ÉTAT DES LIEUX, LOYER ET CHARGES

À votre entrée dans l'appartement, lors de l'« état des lieux », veillez à ce que tout soit en ordre, que tous les dégâts commis par l'ancien locataire soient bien constatés et à demander des travaux si nécessaire. Le loyer du logement se paie à la fin du mois pour le mois suivant. En plus du loyer, vous recevrez également des factures pour les charges (chauffage, entretien) ainsi que pour les services industriels (électricité, eau).

INSCRIPTION AU CONTRÔLE DES HABITANTS DE VOTRE COMMUNE

Dans les 8 jours qui suivent votre emménagement, vous devez vous inscrire au contrôle des habitants de votre commune. Pour trouver leurs coordonnées, vous pouvez vous rendre sur le site internet suivant :

www.ucv.ch > annuaire > nom de votre commune > contrôle des habitants

Le personnel du guichet vous accueillera et répondra volontiers à vos questions en lien avec votre installation dans la commune (autorisation de séjour, école, garde d'enfants, déchetterie, etc.). N'hésitez pas à leur faire part de vos interrogations !

FORMALITÉS DOUANIÈRES

Afin de pouvoir emporter vos objets de ménage depuis l'étranger (meubles, voiture, etc.), vous devez transférer votre domicile en Suisse. Puis, lors du déménagement, vous présenterez au bureau de douane :

- > Un bail à loyer ou un contrat de travail en guise d'attestation
- > Le formulaire douanier 18.44 « Traitement de douane des effets de déménagement »

Les frais liés à ces démarches peuvent être déduits de vos impôts.

POUR + D'INFORMATIONS :

www.ezv.admin.ch

LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

Certaines communes du canton de Vaud proposent des logements subventionnés destinés aux locataires de condition économique modeste. Vous trouverez les coordonnées du service compétent ici :

SERVICE DES COMMUNES ET DU LOGEMENT (SCL) : DIVISION LOGEMENT
 Rue Caroline 11 bis | 1014 LAUSANNE
 021 316 64 00
www.vd.ch/logement
 > aides-subventions

TRI DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la plupart des communes du canton de Vaud ont introduit la « taxe au sac ». Les habitants doivent acheter des sacs-poubelle dans les magasins et sont invités à trier leurs déchets afin de préserver l'environnement.



Les sacs-poubelle que l'on achète doivent être utilisés pour les **ordures ménagères** et placés dans les conteneurs de votre immeuble ou de votre quartier.

Les **déchets recyclables, encombrants ou dangereux** sont quant à eux éliminés gratuitement si vous vous rendez à la déchetterie la plus proche de votre domicile.



La plupart des immeubles/quartiers sont dotés de containers pour jeter le verre, le papier et les déchets végétaux. Les centres commerciaux récupèrent en général l'aluminium, le PET et les piles usagées.

Les appareils électroniques peuvent être rapportés gratuitement et sans obligation d'achat à tout point de vente de ces appareils (ordinateurs, téléphones portables, TV, électro-ménager, HiFi, etc.).

POUR + D'INFORMATIONS, contacter le contrôle des habitants de votre commune ou rendez-vous sur:

www.vd.ch > themes > environnement > dechets

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES LOCATAIRES (ASLOCA)

En cas de problème avec votre propriétaire ou votre gérance, l'Association suisse des locataires (ASLOCA) offre une aide juridique et des conseils moyennant CHF 60.- par an. Vous pourrez en bénéficier en adhérant à l'association.

☎ 0840 17 10 07
 🌐 www.asloca.ch/asloca-vaud

AIDE AU LOGEMENT

Si vous avez des difficultés à trouver, chercher ou conserver un logement, vous pouvez faire appel à deux associations en fonction de votre lieu de domicile.

FONDATION APOLLO

📍 Rue de Lausanne 17 | CP 435
 1800 VEVEY
 ☎ 021 923 09 20

📍 Avenue Haldimand 8
 1400 YVERDON-LES-BAINS
 ☎ 021 923 35 30

PERMANENCES AIGLE, VEVEY, YVERDON

✉ info@fondation-apollo.ch
 🌐 www.fondation-apollo.ch

FONDATION LE RELAIS

📍 Grand-Rue 82 | 1110 MORGES
 ☎ 021 801 86 02

PERMANENCES MORGES

✉ info@relais.ch
 🌐 www.relais.ch > prestations > se loger

QUELQUES RÈGLES DE BON VOISINAGE

En particulier dans les immeubles locatifs avec plusieurs appartements, il est important d'entretenir des bonnes relations avec le voisinage.

Pour cela, il y a quelques règles implicites à connaître:

- › A partir de 22h et jusqu'à 7h du matin, pas de bruit pour que chacun puisse dormir.
- › Le dimanche, jour de repos, éviter toutes les activités bruyantes (musique, aspirateur, déménagement, verser son verre dans les containers etc).

› LOGEMENT VOS INTERLOCUTEURS

- 👤 les gérances immobilières
- 👤 votre commune de domicile



ENFANTS



L'ENFANCE DANS LE CANTON DE VAUD

Si vous arrivez dans le canton de Vaud avec votre famille, vous serez amené à effectuer plusieurs démarches pour vos enfants comme, par exemple, obtenir des permis de séjour par le regroupement familial (voir p. 12), demander des allocations familiales à votre employeur (voir p. 27), trouver une solution de garde, ou encore les inscrire à l'école.

Si votre enfant parle une autre langue que le français, il est important qu'il puisse continuer à développer sa langue maternelle tout en apprenant le français et qu'il ait l'occasion de participer à des activités culturelles et sportives (voir p. 44).

GARDE D'ENFANTS

DE 0 À 4 ANS (PRÉSCOLAIRE)

Si vous avez des enfants en bas âge, vous pouvez faire appel à une garderie/crèche ou à une « accueillante en milieu familial » qui s'occupera d'eux durant votre temps de travail. Le prix de ces prestations varie en fonction du salaire des parents.

La garde d'enfants dans le canton de Vaud est organisée en réseaux. Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à votre **commune de domicile** ou aux **réseaux** d'accueil, répertoriés sur le site internet suivant:

www.vaudfamille.ch/N189048

DE 4 À 15 ANS (PARASCOLAIRE)

Dès que votre enfant est scolarisé, des structures peuvent le prendre en charge avant, pendant et après l'école. Elles sont en général appelées APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) ou UAPE (unité d'accueil pour écoliers).

POUR + D'INFORMATIONS, vous pouvez vous adresser directement à l'établissement scolaire de votre enfant.

À NOTER que les places dans les lieux d'accueil sont limitées et qu'il y a souvent une liste d'attente. Il est conseillé de se renseigner avant la naissance du bébé.

À DOMICILE

Il existe également des solutions de garde à domicile: cela implique de trouver une « nounou » ou une jeune fille au pair que vous payerez vous-même.

BABY-SITTING ET GARDE D'URGENCE

Ponctuellement, vous pouvez également faire appel à une baby-sitter qui s'occupera de vos enfants quelques heures en soirée ou durant le week-end. La Croix-Rouge forme des jeunes personnes à la prise en charge d'enfants.

EN CAS D'URGENCE OU DE MALADIE, vous pouvez faire appel aux services (payants) de la Croix-Rouge pour faire garder vos enfants.

CROIX-ROUGE VAUDOISE

Rue Beau-Séjour 9-13 | 1002 LAUSANNE
 Lundi au vendredi
 7h à 12h - 13h30 à 17h30
 021 340 00 80/81
 famille@croixrougevaudoise.ch
 www.croixrougevaudoise.ch

ACTIVITÉS PARENTS-ENFANTS

De nombreuses associations mettent en place des activités gratuites qui permettent à votre enfant d'être sensibilisé à la langue française avant son entrée à l'école.

En y participant (ces activités demandent la présence des parents), vous pourrez également obtenir des informations sur la vie de tous les jours auprès des animateurs.

Toutes ces activités sont répertoriées sur le catalogue en ligne du BCI que vous trouverez à l'adresse suivante:

www.vd.ch/integration > catalogue en ligne > intégration préscolaire

ÉCOLE OBLIGATOIRE

En Suisse, l'école est obligatoire et se déroule sur une durée de 11 ans, dès l'âge de 4 ans. Tous les enfants, indépendamment de leur statut de séjour, sont admis dans les écoles publiques du canton de Vaud qui sont gratuites. Dans ce cadre, l'élève ne parlant pas français va bénéficier de cours intensifs, gratuits eux aussi.

A votre arrivée, si vous avez des enfants en âge d'être scolarisés, il vous faudra aller les inscrire au plus vite dans l'établissement scolaire le plus proche de votre domicile. La liste se trouve ici:

www.web-vaud.ch/vd_dgeo/etablissements/

Sur place, vous obtiendrez auprès du secrétariat ou des enseignants toutes les informations sur le fonctionnement du système scolaire vaudois.

CLASSES D'ACCUEIL

Dans certaines communes, notamment à Lausanne, l'école met en place des classes d'accueil spécialement destinées aux élèves qui viennent d'arriver en Suisse et qui ne parlent pas encore le français.

Pour les jeunes de 15 à 19 ans, l'organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI) propose des modules d'intégration de 6 mois.

OPTI - ACCUEIL

Avenue des Croix-Rouges 26
1007 LAUSANNE
 021 316 79 79
 www.optivd.ch

ÉCOLES PRIVÉES

L'offre des écoles privées s'adresse aux parents désirant que leurs enfants poursuivent leur scolarité selon un cursus spécifique, dans une langue étrangère et ce pour tous niveaux et âges. Le moteur de recherche du site internet de l'Association Vaudoise des Ecoles Privées (AVDEP) vous orientera vers les écoles correspondant à vos besoins:

www.avdep.ch

DEVOIRS SURVEILLÉS

Après l'école, les élèves ont la possibilité de participer aux devoirs surveillés ou assistés en présence d'un adulte. Ces activités offrent un cadre favorable à l'apprentissage et sont généralement gratuits.

POUR + D'INFORMATIONS, contactez l'établissement scolaire de votre enfant.

AIDE AUX PARENTS

L'association des parents d'élèves (APE) peut vous aider pour toute question qui concerne l'école vaudoise mais aussi l'accueil parascolaire, les devoirs surveillés et les transports.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

Avenue de Rumine 2 | 1005 LAUSANNE
 021 341 90 77 ou 078 689 63 63
 info@ape-vaud.ch
 www.ape-vaud.ch

nationalité et domiciliation. Le soutien de l'Etat est destiné à compléter l'aide de la famille, au besoin à y suppléer.

POUR + D'INFORMATIONS:

OFFICE CANTONAL DES BOURSES D'ÉTUDES (OCBE)
 Rue Cité-Devant 14 | 1014 LAUSANNE
 021 316 33 70
 www.vd.ch/ocbe

COURS DE LANGUES ET CULTURE D'ORIGINE (LCO)

Afin que votre enfant puisse développer sa langue d'origine en parallèle de l'apprentissage du français, des cours de langues et de culture d'origine (LCO) sont organisés dans le canton par diverses associations d'immigrés et ambassades. Vous pouvez ainsi inscrire vos enfants à des cours d'italien, de portugais, d'espagnol, d'arabe etc, selon les offres existantes.

La commune ou les établissements scolaires vous fourniront les informations nécessaires sur les cours LCO qui ont lieu au plus proche de votre domicile.

APRÈS LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

A la fin de leur scolarité obligatoire, les élèves ont la possibilité de poursuivre leur formation et de choisir la voie qui leur conviendra le mieux. Les 5 centres régionaux d'orientation scolaire et professionnelle (OSP) vous renseigneront sur les possibilités près de votre domicile.

Pour obtenir leurs coordonnées, vous pouvez vous rendre sur:

www.vd.ch/orientation > contact (OCOSP et centres régionaux)

Les adolescents qui n'ont plus l'âge d'entrer à l'école (18 ans et +), ainsi que les adultes peuvent également s'adresser à ce service pour connaître les possibilités de suivre des cours de français et de commencer/poursuivre leur formation.

ATTRIBUTION DE BOURSES D'ÉTUDES

L'Etat encourage financièrement l'apprentissage et la poursuite des études après le terme de l'obligation scolaire, sous réserve de certaines conditions de

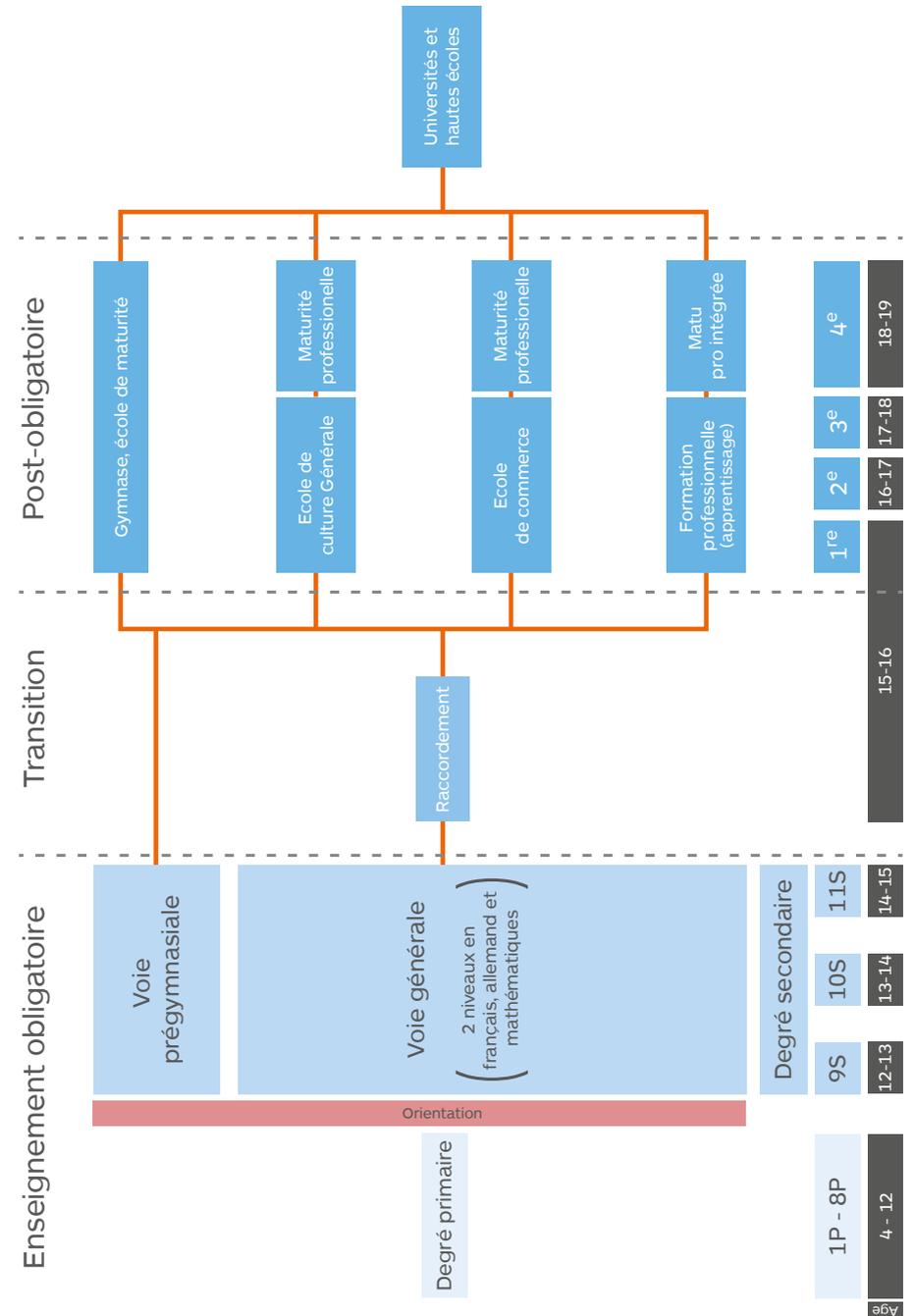
ENFANTS VOS INTERLOCUTEURS GARDE D'ENFANTS

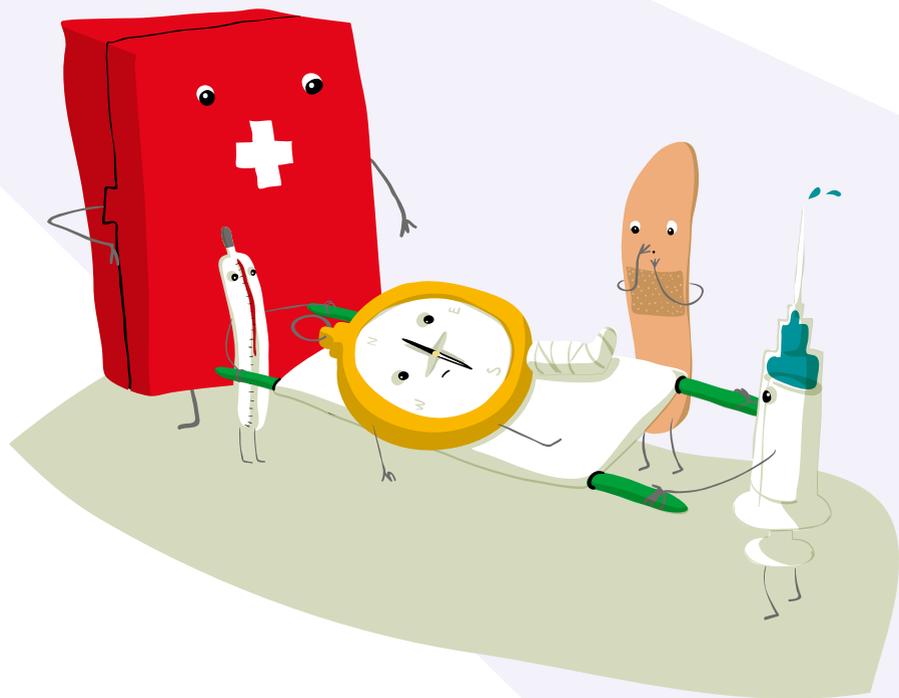
- les réseaux d'accueil de jour des enfants
- votre commune de domicile

ÉCOLE

- l'établissement scolaire de votre enfant

APERÇU DU SYSTÈME DE FORMATION DU CANTON DE VAUD





ÊTRE SOIGNÉ DANS LE CANTON DE VAUD

La qualité des soins en Suisse et dans le canton de Vaud est très reconnue. De nombreuses structures hospitalières, ainsi que des médecins sont à votre disposition en cas de problème de santé.

Avant toute chose, rappelons ici que, dans les 3 mois suivant votre arrivée, vous devez contacter une assurance-maladie qui vous permettra d'accéder aux prestations de santé à moindre coût (voir p. 27). Cette démarche est importante car les consultations sont chères. Avec votre carte d'assurance, vous pourrez vous rendre chez le médecin ou à l'hôpital et les frais ambulatoires seront pris en charge en grande partie par votre assureur.

Certaines consultations thérapeutiques spécialisées (physiothérapie, ergothérapie, médecine naturelle) nécessitent une prescription de votre médecin-traitant. En cas d'hospitalisation ou de doute sur les prestations prises en charge, il est préférable de vous renseigner d'abord auprès de votre assureur.

ATTENTION! Les frais dentaires + yeux ne sont pas pris en charge par l'assurance-maladie!

TROUVER UN MÉDECIN

En Suisse, on a généralement un «médecin de famille». Pour trouver un médecin ou un pédiatre pour votre enfant dans le canton de Vaud, vous pouvez prendre contact avec la Société Vaudoise de Médecine (SVM) **Certains médecins dans le canton de Vaud parlent plusieurs langues.**

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE (SVM)

📍 Chemin de Mornex 38
case postale 7443 | 1002 LAUSANNE
☎ 021 651 05 05
✉ info@svmed.ch | 🌐 www.svmed.ch

Vous pouvez également consulter le site internet suivant qui spécifie la langue :

🌐 www.doctorfmh.ch

UN PROBLÈME DE SANTÉ, QUE FAIRE ?

1 CONTACTEZ VOTRE MÉDECIN

En cas de maladie, d'accident de moyenne gravité ou de détresse psychologique, appelez votre médecin ou votre pharmacien. Vous parlerez à la personne qui vous connaît le mieux et qui pourra évaluer votre situation et organiser votre prise en charge.

2 EN CAS DE NON-RÉPONSE: CONTACTEZ LE 0848 133 133

En cas de non-réponse ou si vous n'avez pas de médecin, la Centrale téléphonique des médecins de garde répond 24h/24 au 0848 133 133 (tarif local). Ce numéro est valable dans tout le canton de Vaud. Un infirmier évaluera votre situation, vous conseillera et vous orientera vers la structure la plus adaptée. Ils pourront vous répondre en plusieurs langues.

3 EN CAS D'URGENCE VITALE: RENDEZ-VOUS AUX URGENCES OU APPELEZ LE 144

Si c'est une urgence, mais que vous pouvez vous déplacer, il s'agira de vous rendre dans l'hôpital le plus proche de votre domicile.

LE 144 est réservé pour les situations d'urgence vitale. Il ne doit être appelé que si votre vie ou celle d'autrui est en danger et requiert une intervention médico-sanitaire immédiate.

DROITS DES PATIENTS

Pour obtenir des conseils sur des démarches liées à la santé ou en cas de conflit avec un thérapeute ou avec un assureur :

ORGANISATION SUISSE DES PATIENTS (OSP)

📍 CHUV | Mont-Paisible 18
1011 LAUSANNE
☎ 021 314 73 88
🌐 www.spo.ch

Une brochure présentant « l'essentiel sur le droit des patients » est disponible avec un résumé en plusieurs langues sur le site internet suivant :

🌐 www.vd.ch/droits-des-patients

MATERNITÉ

Pendant toute la durée d'une grossesse, un médecin gynécologue et/ou une sage-femme assurent le suivi et les consultations de grossesse. Pour en trouver un, vous pouvez vous adresser à la société vaudoise de médecine (voir p. 39) ou au groupement des sages-femmes indépendantes vaudoises. Les frais qui y sont liés sont couverts par l'assurance-maladie.

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

☎ 021 213 79 05

SAGES-FEMMES INDÉPENDANTES

🌐 www.hebamme.ch > parents > votre sage-femme > sages-femmes indépendantes

D'autres professionnels sont également à votre disposition pour vous informer et conseiller avant et après la naissance.

AVANT LA NAISSANCE

Les maternités des hôpitaux vaudois et la Fondation Profa proposent des

consultations confidentielles et gratuites avec une conseillère en santé sexuelle, une sage-femme ou une assistante sociale dans les différents centres régionaux de la fondation PROFA. Pour trouver le centre le plus proche de votre domicile, vous pouvez les joindre par téléphone ou consulter leur site internet :

FONDATION PROFA

☎ 021 631 01 52
🌐 www.conseil-en-perinatalite.ch

L'association Pan Milar offre quant à elle des cours de préparation à la naissance dans plusieurs langues grâce à la présence d'interprètes communautaires.

ASSOCIATION PAN MILAR

☎ 077 410 20 24
✉ info@pan-milar.ch
🌐 www.pan-milar.ch

Leur site internet est traduit en 14 langues.

APRÈS LA NAISSANCE

Pour les soins à la mère et au bébé, les sages-femmes indépendantes vaudoises consultent à domicile dès le retour de la maternité. Les infirmières de la petite enfance de l'AVASAD et l'Espace prévention prennent ensuite le relais et proposent conseils et informations lors de consultations à domicile, de rencontres postnatales ou de divers ateliers/cours collectifs.

Vous trouverez leurs offres et leurs coordonnées sur les sites internet suivants :

LES INFIRMIÈRES PETITE ENFANCE

🌐 www.avasad.ch

ESPACE PRÉVENTION

🌐 www.espace-prevention.ch

INTIMITÉ

Pour une consultation et des conseils sur la sexualité, la contraception, l'interruption de grossesse non désirée, les tests VIH/SIDA et IST (infections sexuellement transmissibles) et l'homosexualité, la Consultation de santé sexuelle de la Fondation Profa est votre principal interlocuteur.

FONDATION PROFA

☎ 021 631 01 42
🌐 www.planning-vd.ch

Des conseillers et des médecins vous accueillent sur rendez-vous dans les 8 centres régionaux du canton. Ce service est communément appelé le *planning familial*.

AIDE ET SOINS À DOMICILE

En cas de problème de santé, le Centre Médico-Social (CMS) propose des soins infirmiers, la livraison de repas à domicile et une aide à la prise en charge, dans toutes les régions du canton.

POUR + D'INFORMATIONS :

ASSOCIATION VAUDOISE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE (AVASAD)

📍 Avenue de Chavannes 37
1014 LAUSANNE
☎ 021 623 36 36
✉ info@avasad.ch | 🌐 www.avasad.ch

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

L'association Appartenances propose des consultations psychothérapeutiques pour les personnes migrantes en plusieurs langues. Elle dispose de trois centres de consultations à Lausanne, Vevey et Yverdon-les-Bains.

POUR + D'INFORMATIONS :

APPARTENANCES - CPM

📍 Rue des Terreaux 10 | 1003 LAUSANNE
☎ 021 341 12 50
✉ cpm@appartenances.ch
🌐 www.appartenances.ch

VIOLENCES DOMESTIQUES

Toute personne qui a subi une atteinte directe à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique peut bénéficier d'aide selon la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), auprès de l'Unité de médecine des violences (UMV du CHUV).

UNITÉ DE MÉDECINE DES VIOLENCES CHUV

📍 Rue du Bugnon 44 | 1011 LAUSANNE
☎ 021 314 00 60
🌐 www.chuv.ch > UMV

Le Centre LAVI et le Centre d'accueil Malley-Prairie proposent également des services similaires :

🌐 www.centre-lavi.ch
🌐 www.violencequefaire.ch

INFORMATIONS MULTILINGUES SUR LA SANTÉ

Le site internet de la Croix Rouge Suisse offre de nombreuses informations dans le domaine de la santé et des **brochures téléchargeables** en 18 langues.

🌐 www.migesplus.ch/fr

> SANTÉ VOS INTERLOCUTEURS

👤 votre médecin

👤 votre assurance-maladie



LOISIRS ET CITOYENNETÉ



SE FAIRE PLAISIR

Etre Vaudois, ce n'est pas seulement avoir des droits et des devoirs, mais c'est aussi participer à la vie locale et s'épanouir dans ses loisirs. Pour ce faire, vous trouverez ci-dessous quelques informations ainsi qu'une liste (non exhaustive!) d'activités que vous pouvez pratiquer durant votre temps libre.

DROITS POLITIQUES

Au niveau politique, les personnes étrangères peuvent participer aux élections et votations de leur commune, être élues/siéger au conseil communal ou à la municipalité et signer une initiative ou un référendum communal. Les conditions requises sont:

- > avoir dix-huit ans révolus
- > être au bénéfice d'une autorisation de séjour en Suisse depuis dix ans
- > être domicilié dans le canton depuis trois ans au moins.

Dès qu'une personne étrangère est inscrite dans une commune vaudoise et qu'elle remplit les conditions ci-dessus, elle reçoit automatiquement le matériel officiel en cas de votation ou d'élection communale.

POUR + D'INFORMATIONS, rendez-vous sur le site suivant:

www.vd.ch/vote-etrangers

L'obtention de la nationalité suisse après la procédure de naturalisation vous donne tous les droits politiques (voir p. 14).

VIE ASSOCIATIVE

Le bénévolat (voir p. 24) et la vie associative jouent un rôle important dans la société vaudoise. Parmi les nombreuses associations vaudoises existantes, certaines ont été créées par des personnes migrantes. Elles ont pour mission de favoriser l'intégration des personnes étrangères dans la société d'accueil, tout en valorisant leur culture d'origine. Pour ce faire, elle mettent en place de nombreuses activités.

Sur le site internet suivant, vous trouverez un répertoire des associations de migrants. Peut-être l'une d'elle vous donnera-t-elle envie de rejoindre ses membres?

www.vd.ch/integration > publications > brochure associations de migrants

RELIGION

La Suisse garantit la liberté de religion. Dans le canton de Vaud, plusieurs religions sont reconnues et chacun est libre de pratiquer sa foi.

L'Arzillier Maison du dialogue est une structure interreligieuse ayant pour but de permettre l'échange entre des personnes de différentes traditions religieuses et spirituelles.

Sur leur site internet, les communautés chrétiennes, musulmanes, juives, hindoues, bouddhistes, bahá'ies, entre autres, sont représentées.

L'ARZILLIER, MAISON DU DIALOGUE

[📍](#) Avenue de Rumine 62

1005 LAUSANNE

[☎](#) 079 489 87 77

[🌐 www.arzillier.ch](http://www.arzillier.ch)

PROJETS D'INTÉGRATION SOCIALE

De nombreuses associations dans le canton de Vaud organisent des fêtes multiculturelles et créent des espaces de rencontres et d'échanges entre les différentes populations et nationalités qui se côtoient sur le territoire vaudois.

Tous les détails concernant ces projets sont répertoriés sur le catalogue en ligne du BCI à l'adresse suivante:

www.vd.ch/integration > catalogue en ligne > intégration sociale

OFFRES POUR EMPLOYÉS INTERNATIONAUX

International Link, un service de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), organise des manifestations spécialement dédiées aux employés internationaux récemment arrivés dans le canton de Vaud, ainsi qu'à leurs conjoints sous la forme de Welcome Days trois fois par année et de Reloc'coffees mensuels.

CVCI - INTERNATIONAL LINK

[Avenue d'Ouchy 47 | 1006 LAUSANNE](#)
021 613 36 63
internationallink@cvci.ch
www.internationallink.ch

ACTIVITÉS DE JEUNESSE EXTRASCOLAIRES

Dans toutes les régions du canton, de nombreuses activités extrascolaires (camps de vacances, centres d'animation jeunesse, activités à la journée, conseils de jeunes, etc.) sont proposées aux enfants et aux jeunes par des associations, des communes ou sont initiées et réalisées directement par des groupes de jeunes.

POUR + D'INFORMATIONS sur ces offres, veuillez vous adresser à votre commune ou consulter le site du Groupe de liaison des activités de jeunesse

www.glaj-vd.ch

Les groupes de jeunes qui organisent un projet social, sportif ou culturel peuvent adresser une demande d'aide financière au:

DÉLÉGUÉ CANTONAL À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

frederic.cerchia@vd.ch
www.vd.ch/delegue-jeunesse

ACTIVITÉS SPORTIVES ET ARTISTIQUES

Si vous êtes à la recherche d'activités sportives ou artistiques (cours de volley, football, danse, musique, théâtre, etc.), vous pouvez faire une recherche sur internet ou vous adresser à votre commune de domicile. Au contrôle des habitants, une liste des sociétés locales qui offrent ce type de prestations est souvent disponible.

TOURISME

Le canton de Vaud possède de magnifiques paysages, tant en campagne qu'en montagne, et une quantité de sites et de monuments qui méritent d'être découverts. Pour découvrir votre région, vous pouvez vous adresser à:

OFFICE DU TOURISME DU CANTON DE VAUD (OTV)

[Avenue d'Ouchy 60 | 1001 LAUSANNE](#)
021 613 26 26
info@region-de-leman.ch
www.region-du-leman.ch

AGENDA CULTUREL

Dans le canton de Vaud, l'offre culturelle est très variée: festivals, fêtes traditionnelles, spectacles, expositions, cinémas, concerts, etc... Pour vous tenir informé de l'offre culturelle de votre région, vous pouvez vous rendre sur le site de l'office du tourisme vaudois (OTV), mais il en existe d'autres:

www.region-du-leman.ch
www.temps-libre.ch

Vous pouvez également consulter l'agenda culturel des journaux.

MUSÉES (gratuit tous les 1^{ers} week-ends du mois)

Pour découvrir tous les musées du canton de Vaud et leurs expositions permanentes et temporaires, rendez-vous sur:

www.musees.vd.ch
www.museums.ch/fr

BIBLIOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE - LAUSANNE (BCUL)

La BCUL dispose d'une large collection de livres/CD/films, de textes bilingues et en langues étrangères, ainsi que de nombreuses méthodes pour l'apprentissage du français.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE - LAUSANNE (BCUL)

[Place de la Riponne 6 | 1014 LAUSANNE](#)
021 316 78 63
info-riponne@bcu.unil.ch
www.bcu-lausanne.ch

La BCUL comporte plusieurs sites, notamment à la Place de la Riponne, et sur le campus universitaire à Dorigny!

BIBLIOTHÈQUE INTERCULTURELLE GLOBLIVRES

Cette bibliothèque offre plus de 27'000 titres en 272 langues. Ouverte à tous et toutes, elle dispose aussi de nombreux ouvrages didactiques pour l'apprentissage du français.

GLOBLIVRES

[Rue Neuve 2 bis | 1020 RENENS](#)
021 635 02 36
info@globlivres.ch
www.globlivres.ch

BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES

De nombreuses communes disposent également de bibliothèques communales. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre commune.

CARTE CULTURE

La CarteCulture, proposée par le réseau de Caritas, permet aux personnes à petit revenu de prendre part à la vie culturelle et sociale en bénéficiant de réductions dans le domaine de la culture, du sport et de la formation.

CARTE CULTURE VAUD

[p.a. Caritas Vaud](#)
[Avenue César-Roux 8](#)
[1005 LAUSANNE](#)
021 317 59 80
francoise.crausaz@caritas-vaud.ch
www.carteculture.ch

> LOISIRS ET CITOYENNETÉ VOS INTERLOCUTEURS

les offices du tourisme (p. 44)

votre commune de domicile



VIE PRATIQUE



Vous trouverez dans ce chapitre quelques informations utiles concernant principalement les transports et les finances.

TRANSPORTS VAUDOIS

EN TRAIN

Le réseau des transports publics suisses est étendu et très développé. Les Chemins de Fer Fédéraux (CFF) proposent des abonnements tels que l'abonnement général (AG) qui permet de voyager dans toute la Suisse avec tous les transports publics (trains, bus, bateaux, etc.) ou l'abonnement demi-tarif qui permet de voyager à moitié prix.

POUR + D'INFORMATIONS, vous pouvez vous adresser au guichet de gare le plus proche ou vous rendre sur le site internet des CFF :

www.cff.ch

Certaines communes proposent à leurs résidents, à des prix avantageux, des cartes journalières : elles se réservent par téléphone, au guichet ou en ligne sur le site de la commune. Les CFF proposent également, selon les horaires, des billets dégriffés.

EN BUS

Mobilis est le titre de transport unique valable sur l'ensemble du canton et ses 316 communes. Il permet d'emprunter tous les moyens de transports publics en les combinant à volonté. Concernant les prix et les conditions voir :

www.mobilis-vaud.ch

EN VOITURE

Les personnes titulaires d'un permis de conduire étranger ont un délai de 12 mois, dès leur arrivée, pour échanger le permis étranger contre un document suisse. Selon le pays d'origine, un examen pratique et/ou écrit peut être demandé.

POUR TOUTE INFORMATION concernant le permis de conduire ou votre voiture, contacter :

SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

Avenue du Grey 110 | 1014 LAUSANNE
 YVERDON-LES-BAINS, AIGLE, NYON
 021 316 82 10
 san.navigation@vd.ch
 www.vd.ch/san

À NOTER QUE, pour circuler sur les autoroutes suisses, vous devez acheter la vignette annuelle (CHF 40.-) que vous collez sur votre pare-brise. Elle se trouve dans les kiosques ou à la poste.

EN VÉLO

Le vélo est un moyen de déplacement pratique et écologique pour effectuer des petits trajets. Depuis quelques années, le canton de Vaud crée des pistes cyclables (signalées en jaune) sur le bord des routes et des chemins de randonnées, ainsi que des parcs à vélos. Certaines villes offrent également la possibilité de louer des vélos.

Le port du casque n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé.

FINANCES

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE OU POSTAL

En ouvrant un compte dans une banque ou à la Poste, vous pourrez percevoir votre salaire sur celui-ci, payer vos factures, accumuler de l'intérêt et faire des demandes de crédit. Par principe, toute personne adulte est libre d'ouvrir un compte bancaire en Suisse, en présentant un document d'identité officiel. Le permis de séjour ou une attestation de domicile peuvent également être demandés.

FAIRE SES PAIEMENTS

Vous pouvez effectuer vos paiements soit sur papier, au guichet de la banque ou de la poste, soit sur internet (E-banking).

ENVOI D'ARGENT À L'ÉTRANGER

Pour envoyer de l'argent à l'étranger, vous pouvez passer par une banque, par la Poste ou par une entreprise de transfert.

PAR BANQUE

Ce mode de paiement est le plus sûr mais il suppose que les deux personnes doivent posséder un compte bancaire. Vous pouvez alors soit envoyer l'ordre depuis un guichet, par téléphone ou par internet. Les frais liés à l'envoi sont réduits par l'utilisation d'internet.

PAR LA POSTE

La Poste a les mêmes offres que la banque, avec deux options supplémentaires: le destinataire n'est pas obligé de posséder un compte et pourra retirer l'argent à un guichet.

PAR UNE ENTREPRISE DE TRANSFERT

L'entreprise de transfert a l'avantage d'être très rapide (bien que ce soit plus coûteux). L'argent peut être déposé cash à un guichet et retiré dans un autre guichet partout dans le monde.

INFO BUDGET

Une permanence téléphonique est à votre disposition si vous souhaitez vous informer sur la gestion de votre budget courant et des dettes.

☎ 0840 43 21 00

Des cours collectifs et des offres de suivi individuel ont également été mis en place en collaboration avec CARITAS Vaud, CORREF et la fédération romande des consommateurs (FRC).

POUR + D'INFORMATIONS:

🌐 www.vd.ch/dettes

TÉLÉCOM

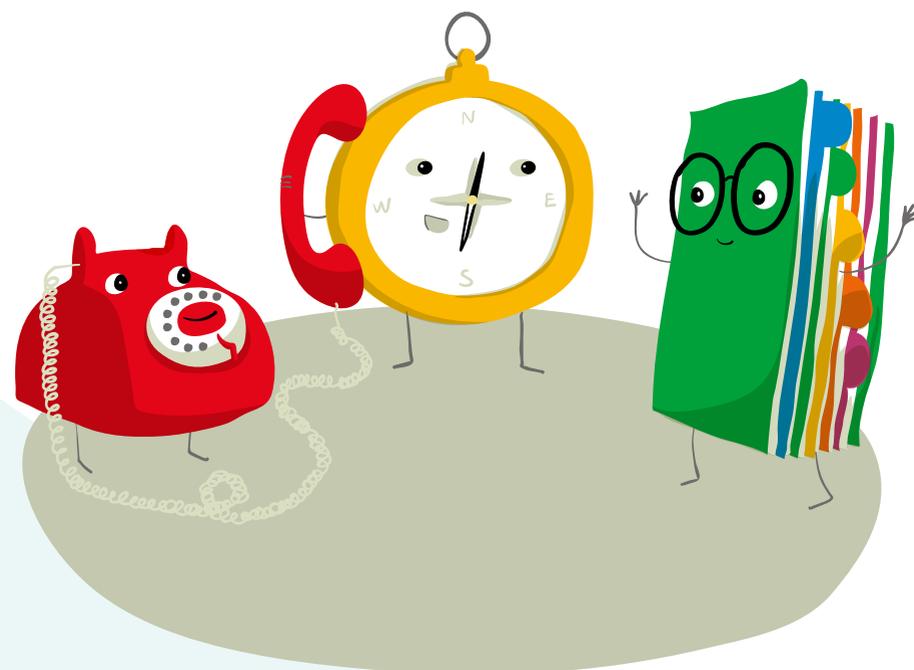
INTERNET ET TV

BILLAG: REDEVANCES DE RADIO ET DE TÉLÉVISION.

En Suisse, toutes les personnes qui possèdent un appareil permettant d'écouter la radio, de regarder la télévision ou de se connecter à internet sont tenues de s'inscrire et de payer des redevances Billag.

✉ communications@billag.ch
 🌐 www.billag.ch

i CONTACTS UTILES



Pour obtenir des informations et des conseils dans le domaine de l'intégration, d'autres contacts peuvent vous être utiles qui n'apparaissent pas dans les pages précédentes.

En voici une liste thématique:

ASILE

www.plateforme-asile.ch

ASSOCIATIONS

Le canton de Vaud compte de nombreuses associations de personnes immigrées actives dans le domaine de l'intégration.

Nombre d'entre elles peuvent vous aider dans vos démarches.

www.vd.ch/integration > publications > brochure associations de migrants

CANTON DE VAUD

CHAMBRE CANTONALE CONSULTATIVE DES IMMIGRÉS (CCCI)

[Rue du Valentin 10 | 1014 LAUSANNE](#)
 021 316 49 59
www.vd.ch/ccci

COMMISSIONS D'INTEGRATION

LES COMMISSIONS COMMUNALES SUISSES-ÉTRANGERS (CCSI)

Mises sur pied dans de nombreuses communes, elles développent des projets d'intégration et constituent un lieu d'échanges et de dialogues entre les personnes étrangères et suisses, ainsi que les autorités.

Elles sont aussi un relais pour les offres d'intégration.

En voici une liste.

ZONE NORD

AVENCHES

COMMISSION CONSULTATIVE SUISSES-IMMIGRÉS (CCSI)

[Rue Centrale 33, CP 63](#)
 1580 AVENCHES
 026 675 51 21
stucki.geraldine@bluewin.ch
www.commune-avenches.ch

MOUDON

GROUPE SUISSES-ÉTRANGERS DE MOUDON ET RÉGION (SUETMO)

[Champ du Gour 48 | CP 8 | 1510 MOUDON](#)
 079 777 63 27
isufi_vd@hotmail.com
www.suetmo.ch

ORBE – CHAVORNAY

COMMISSION D'INTÉGRATION SUISSES-ÉTRANGERS ET DE PRÉVENTION DU RACISME ORBE-CHAVORNAY (CISEROC)

[p.a. Contrôle des habitants](#)
 Hôtel de Ville | CP 32 | 1350 ORBE
 024 442 92 22
ciseroc@orbe.ch
www.orbe.ch/integration

PAYERNE

COMMISSION COMMUNALE SUISSES-IMMIGRÉS PAYERNE (CCSI)

[p.a. Service de la Population](#)
 Hôtel de Ville | CP 112 | 1530 PAYERNE
 026 662 66 26
laurent.cosendai@payerne.ch
www.1530.ch

YVERDON-LES-BAINS

COMMISSION CONSULTATIVE SUISSES-IMMIGRÉS (CCSI)

[Rue de Neuchâtel 2](#)
 1400 YVERDON-LES-BAINS
 024 423 69 44
integration@yverdon-les-bains.ch
www.ccsi-yverdon.org

ZONE OUEST

AUBONNE

COMMISSION SUISSES-ÉTRANGERS AUBONNE (COCHE)

[Place du Marché 12 | CP 133](#)
 1170 AUBONNE
 021 821 51 08
municipalite@aubonne.ch
www.aubonne.ch

BUSSIGNY

COMMISSION INTÉGRATION (CI)

[Place de l'Hôtel-de-Ville 1 | CP 96](#)
 1030 BUSSIGNY
 021 706 11 20
greffe@bussigny.ch
www.bussigny.ch

ECUBLENS

COMMISSION D'INTÉGRATION ET D'ÉCHANGE « SUISSES – ÉTRANGERS » (CIESEE)

[p.a. Greffe Municipal](#)
 Chemin de la Colline 5 | CP 133
 1024 ECUBLENS
 021 695 33 10
commission.suisSES_etrangers@ecublens.ch
www.ecublens.ch

GLAND

COMMISSION INTÉGRATION (CCSI)

[Grand-Rue 38 | CP 320 | 1196 GLAND](#)
 022 354 04 44
greffe.municipal@gland.ch
www.gland.ch/integration

MORGES

COMMISSION CONSULTATIVE SUISSES – ÉTRANGERS (CCSE)

[Place de l'Hôtel-de-Ville 1 | CP 272](#)
 1110 MORGES 1
 021 804 96 70
urbanisme@morges.ch
www.morges.ch/ccse

NYON

COMMISSION D'INTÉGRATION SUISSES-ÉTRANGERS (CISEN)

[p.a. Service des affaires sociales, éducation et jeunesse](#)
 Rue des Marchandises 17 | CP 1395
 1260 NYON
 022 363 84 74
michel.piguet@nyon.ch
www.nyon.ch

PRILLY

COMMISSION D'INTÉGRATION SUISSES-IMMIGRÉS (CISIP)

[Avenue de la Rochelle 1 | 1008 PRILLY](#)
 079 808 53 67
ikurt@bluewin.ch
www.prilly.ch

RENENS

COMMISSION INTÉGRATION SUISSES – ÉTRANGERS (CISE)

[Service de la Sécurité sociale](#)
 Rue de Lausanne 25 | CP 141
 1020 RENENS
 021 632 77 95
cise@renens.ch | www.renens.ch

ROLLE

COMMISSION CONSULTATIVE SUISSES – ÉTRANGERS (COCISE)

[Grand-Rue 44 | CP 1224 | 1180 ROLLE](#)
 021 822 44 23
stefan.garrido@rolle.ch
www.rolle.ch

ZONE EST

AIGLE

COMMISSION D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DE LA VILLE D'AIGLE (CAIA)

Place du Marché | CP 500 | 1860 AIGLE

024 468 41 11 | 079 649 07 37

isabelle.rime@aigle.ch

www.aigle.ch

BEX

COMMISSION CONSULTATIVE MULTICULTURELLE DE BEX (CCMB)

Rue Centrale 1 | CP 64 | 1880 BEX

024 463 02 67

alain.michel@bex.ch | www.bex.ch

BLONAY

COMMISSION D'INTÉGRATION BLONAY: ENSEMBLE! (CCSI)

p.a. Maison de Commune
Route du Village 45 | CP 12 | 1807 BLONAY

021 926 82 50

sbunschwig@blonay.ch | www.blonay.ch

MONTREUX

COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA COHÉSION SOCIALE ET L'INTÉGRATION (COCOSI)

c/o Direction des affaires sociales,
familles et jeunesse
Avenue des Alpes 22 | CP 2000
1820 MONTREUX 1

021 962 78 30

sfj@montreux.ch

www.commune-de-montreux.ch

VEVEY

COMMISSION DES ACTIVITÉS INTERCULTURELLES (CAIV)

p.a. Direction des Affaires Sociales
et Familiales
Rue du Simplon 48 | CP 320 | 1800 VEVEY 2

021 925 53 33

dasf@vevey.ch | www.vevey.ch

VILLENEUVE

COMMISSION D'INTÉGRATION (CIV)

Route de Longefan 4 | 1844 VILLENEUVE

077 407 58 75

integration.villeneuve@gmail.com

OLLON

COMMISSION D'INTÉGRATION (CI)

Greffe municipale | CP 63 | 1867 OLLON

079 621 42 54

valcross@bluewin.ch

ZONE SUD

LAUSANNE

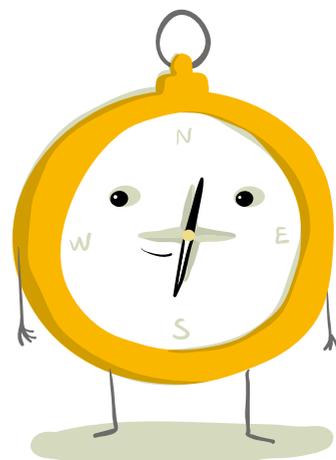
COMMISSION TRIPARTITE POUR L'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS (CTI)

c/o Bureau lausannois pour les immigrés
Place de la Riponne 10 | CP 5354
1002 LAUSANNE

021 315 72 45

bli@lausanne.ch

www.lausanne.ch/bli



CONFÉDÉRATION

SECRETARIAT D'ETAT AUX MIGRATIONS (SEM)

Quellenweg 9 | 3003 BERNE-WABERN

058 325 11 11

www.bfm.admin.ch

CONSULTATIONS JURIDIQUES

CENTRE SOCIAL PROTESTANT (CSP)

Beau-Séjour 28 | 1003 LAUSANNE

021 560 60 60

info@csp-vd.ch | www.csp.ch

FEMMES

BUREAU CANTONAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Rue Caroline 11 | 1014 LAUSANNE

021 316 61 24

info.befh@vd.ch

www.vd.ch/befh

BUREAU INFORMATION FEMMES

Avenue Eglantine 6 | 1006 LAUSANNE

021 320 04 04

b.i.f@bluewin.ch

www.bif-vd.ch

HOMOSEXUALITÉ

VG - VOGAY

CP 1514 | 1001 LAUSANNE

079 310 31 78

ecoute@vogay.ch | www.vogay.ch

AIDES PREMIERS SECOURS

(vêtement, nourriture, logement, santé)

ÉGLISE MIGRATION

www.eglisemigrationvd.com

MÉDIAS INTERCULTURELS

A LA VISTA! COMMUNICATION SOCIALE - CARREFOURS TV

Place Neuve 1 | 1009 PULLY

078 685 40 79

info@carrefourstv.ch

www.carrefourstv.ch

RACISME

Dans le cas où vous seriez confronté à une situation de discrimination au travail (ou dans un autre domaine), vous pouvez vous adresser au Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) pour recevoir un appui.

BUREAU CANTONAL POUR L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS ET LA PRÉVENTION DU RACISME (BCI)

Rue du Valentin 10 | 1014 LAUSANNE

021 316 49 59

info.integration@vd.ch

www.vd.ch/integration

Si vous résidez à Lausanne, vous pouvez également faire appel au BLI (voir p.7).

TROISIÈME ÂGE

PRO SENECTUTE VAUD

Rue du Maupas 51 | 1004 LAUSANNE

021 646 17 21

info@vd.pro-senectute.ch

www.vd.pro-senectute.ch

PERMANENCES DES AVOCATS

ORDRE DES AVOCATS VAUDOIS (OAV)

Rue du Grand-Chêne 8 | 1003 LAUSANNE

021 311 77 39

info@oav.ch | www.oav.ch

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

FEU	> 118
POLICE	> 117
AMBULANCES	> 144
INTOXICATIONS	> 145
VIOLENCE DOMESTIQUE	> 021 620 76 76
RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES	> 1811 ou 1818 ou 1850
REGA	> 1414



© Régis Colombo



© Grégoire Chappuis



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers
et la prévention du racisme (BCI)**

Rue du Valentin 10, 1014 Lausanne
Tél. 021 316 49 59
info.integration@vd.ch
www.vd.ch/integration

Cette brochure existe en albanais, allemand, anglais, arabe, bosniaque/croate/serbe, espagnol, français, italien, portugais, somalien, tamoul, tigrinya et turc. Elle est gratuite et peut être commandée auprès du BCI.

© 8^e édition, 2017